Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-200072312-20241212-159043-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 27/12/2024
Publication : 27/12/2024

Seine Normandie AGGLOMÉRATION

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 12 DÉCEMBRE 2024

****

Délibération n° BC/24-083

Projet d'établissement 2024/2029 pour le réseau des médiathèques BiblioSNA

Date de convocation : 06/12/2024

Conseillers en exercice : 17

Conseillers présents : 14

Conseillers votants : 17

Les membres du Bureau communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance du Bureau de Seine Normandie Agglomération, Salle Vallée du Gambon, 12 rue de la Mare à Jouy, DOUAINS, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 12 décembre 2024 à 16h30.

Etaient présents :

Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Dominique MORIN (VERNON), Christian LE PROVOST (LES ANDELYS), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Johan AUVRAY (VERNON), Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal JOLLY (GASNY), Jérôme GRENIER (VERNON), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Patricia DAUMARIE (VERNON), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Pieternella COLOMBE (SAINT MARCEL), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS),

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. François OUZILLEAU à Monsieur Frédéric DUCHÉ
Madame Aline BERTOU à Monsieur Christian LE PROVOST
Monsieur Thomas DURAND à Madame Annick DELOUZE

Absents :

Secrétaire de séance : Pieternella COLOMBE

Le Bureau Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2021-1717 dite loi Robert du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la délibération n° CC/21-178 du 8 juillet 2021, portant délégation de compétences au Bureau communautaire ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Vu le projet d'établissement c2024/2029 ci-annexé ;

Considérant que le Bureau communautaire a reçu délégation pour prendre toute décision relative à l'établissement de règlement intérieur, de fonctionnement ou de service et de projet de structures en lien avec les compétences de Seine Normandie Agglomération ;

Considérant la nécessité de définir le projet d'établissement du réseau des médiathèques BiblioSNA ;

Considérant l'avis favorable de la commission Qualité de vie du 14 novembre 2024,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'adopter le projet d'établissement 2024/2029 du réseau des médiathèques BiblioSNA.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr, communiquée au conseil communautaire lors de sa prochaine séance et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Adoptée à l'unanimité

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par
Le Président

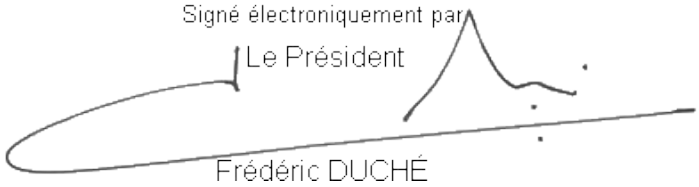

Frédéric DUCHÉ

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

Seine Normandie Agglomération

Projet d'établissement réseau médiathèques SNA

2024/2029

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU RÉSEAU BIBLIOSNA 2024/2029

Table des matières

INTRODUCTION

Le réseau des médiathèques s'est doté d'un premier projet d'établissement en 2017 qui s'est achevé en 2023.

Les trois dernières années de ce projet d'établissement ont été **fortement impactées par la crise sanitaire qui a redessiné les pratiques culturelles en terme d'usages et de supports.**

Les outils de cadrage des médiathèques ont également évolué au cours de ces cinq années ; le manifeste de l'Unesco sur les bibliothèques publiques a été remanié en 2022 et réaffirme la prévalence des médiathèques pour contribuer à la construction de sociétés équitables, humaines et durables.

La loi Robert sur les bibliothèques territoriales, promulguée en 2021, propose un cadre législatif sur lequel peuvent s'appuyer les acteurs de la lecture publique. Elle définit les missions des bibliothèques, confirme les médiathèques départementales dans leur rôle de structuration des territoires, affirme la liberté d'accès et la gratuité pour tous, conforte le rôle des bibliothécaires dans la définition d'une politique documentaire pluraliste et diversifiée.

Les médiathèques sont ainsi réaffirmées dans leur rôle dans une société en mutation qu'elles se doivent d'accompagner.

L'action de nos médiathèques prend aussi sens dans un cadre territorial. La région Normandie a inscrit, en 2017, les droits culturels au cœur de sa politique culturelle et patrimoniale. Et le département réaffirme, à travers son plan départemental, la place de la lecture publique dans sa politique culturelle.

Ce nouveau projet d'établissement va constituer la feuille de route des médiathèques et se déployer sur les cinq prochaines années sur le territoire de SNA, s'appuyant sur les orientations politiques données à notre territoire, le nouveau projet culturel en cours de définition, et prenant en compte les mutations sociétales.

« Inclure dans notre réflexion des croisements entre écologie, culture et société, sortir d'une opposition entre nature et culture, participer à la réinvention de notre représentation du monde, accompagner les mutations de l'information, développer le vivre-ensemble et la coopération : tels sont les fils rouges de ce projet d'établissement pour le réseau des médiathèques. »

« Un autre fil rouge doit être la transversalité (entre structures SNAC et politiques publiques : jeunesse, social, petite enfance, ...), l'interdisciplinarité et la coopération entre structures du territoire. »

I - CONTEXTE : LE TERRITOIRE ET SA POLITIQUE PUBLIQUE

1 - Caractériser le territoire de Seine Normandie Agglomération

Etude de l'INSEE sur le territoire de SNA (chiffres 2020)

- **Emploi** : Le taux de chômage sur le territoire est de 9,8 % (moyenne nationale 7,1%). C'est pourtant un territoire créateur d'entreprises, en progression constante depuis 2017. Le secteur le plus créateur d'entreprises est celui du commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration
- **Démographie** : un territoire qui vieillit. La part de la population de plus de 60 ans augmente, celle des moins de 44 ans diminue entre 2008 et 2019. Les retraités représentent 30,7 % de la population du territoire.
- **Niveau de diplômes** : 41,5% des 18 - 24 ans sont scolarisés (56,6% des jeunes de 20 ans sont scolarisés au niveau national). La part de bacheliers ou plus est de 17,3 % (20% au niveau national) celle des non-diplômés de 24,2%, ce dernier chiffre étant en forte diminution depuis 2008 mais reste 10 points en dessous du niveau national à 13%.
- **Catégories socioprofessionnelles** : une belle mixité sociale. La part d'ouvriers, d'employés et de professions intermédiaires est à peu près équivalente (entre 15 et 17%). La part de cadres est à 11,7 %.
- **Habitat** : l'accession à la propriété est en augmentation depuis 2013. L'habitat individuel étant le type de logement le plus courant sur le territoire (72,7%)

Cette étude est à nuancer selon les parties du territoire de Seine Normandie Agglomération qui connaît de fortes disparités entre milieu rural/urbain, nord/sud du territoire ou selon la typologie de certains quartiers.

2 - Un projet de territoire

Le projet de territoire élaboré en 2022 met en évidence les enjeux suivants :

- Conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique, agricole à l'échelle de notre territoire, équilibrée entre exogène et endogène, créatrice de richesses
- Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacements, développement de l'habitat et des activités

- Inventer une identité attractive et fédératrice pour notre nouveau territoire
- S'approprier les principes du développement durable pour construire un territoire durable
- Créer une cohésion territoriale pour lutter contre le risque de fracture entre micro territoires
- Renforcer et mettre en cohérence nos dispositifs d'emploi, de formation, d'insertion avec les besoins de l'économie locale
- Lutter contre le risque de fracture sociale en créant des passerelles nouvelles et en coordonnant les acteurs
- Promouvoir la santé et lutter contre le risque de désert médical

D'autre part, le contrat de territoire, en cours de contractualisation pour 2024 avec le département et la région, a listé les actions suivantes en lien avec la culture et la lecture publique :

- Fiche action : Création d'un tiers lieu culturel et social aux Andelys/SNA
- Fiche projet : Restructuration de l'EPA à Vernon pour l'adapter à de nouvelles offres ou besoins culturels

3 - Le contrat de ville pour Vernon et ses quartiers prioritaires

Vernon est la seule ville du territoire de SNA à bénéficier d'un contrat pour les quartiers des Valmeux, des Eglantiers et des Boutardes. Prévu pour la période 2015/2020 et signé par Seine Normandie Agglomération, il a fait l'objet d'un avenant pour la période 2020-2022 avec d'autres objectifs ajoutés.
Plusieurs, parmi ces nouveaux objectifs, peuvent retenir notre attention pour orienter l'action des médiathèques :

- Développer les dispositifs d'aide aux devoirs en encourageant les associations sur le territoire
- Développer les actions parentalité en direction des familles monoparentales
- Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants

- Favoriser la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme

Le positionnement du réseau des médiathèques vis-à-vis du projet de territoire et du contrat de ville

Axes de développement du projet de territoire et du contrat de ville	Actions du projet de territoire	Déclinaison dans les médiathèques du réseau
Affirmer et valoriser notre identité « Nouvelle Normandie » pour être attractifs	Valoriser les richesses historiques, économiques, touristiques, culturelles et sportives en fédérant autour d'évènements récurrents à fort rayonnement	Deux évènements à fort rayonnement : Prix Escapades pour l'ouverture aux cultures étrangères Festival Culture Geek pour favoriser les cultures numériques
Mieux vivre ensemble sur un territoire équitable et connecté	Réduire les disparités territoriales et sociales en proposant à la population une offre de service sur mesure	Équilibrage de l'offre en lecture publique sur le territoire de Seine Normandie Agglomération en développant un tiers lieu aux Andelys Ajuster l'offre de services aux besoins de la population (projet d'établissement 2024/2029)
Innover et fédérer autour d'un territoire éco responsable		Interroger nos pratiques, nos actions en prenant en compte la dimension écoresponsable (projet d'établissement 2024/2029)
Développer les actions parentalité en direction des familles monoparentales		Projet Des Livres à soi pour les parents éloignés du livre et de la culture
Porter une attention particulière aux freins psychologiques et psychosociaux à la mobilité de certains habitants		Projet Des livres à soi pour les parents éloignés du livre et de la lecture Projets d'actions culturelles pour favoriser la mobilité de la population des quartiers priortiaires
Favoriser la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme		Ateliers de conversation mené en partenariat avec le secours catholique Projet Des livres à soi pour les parents éloignés du livre et de la culture

Dernier document de politique publique structurant, un diagnostic culturel a été établi en 2020, il définit des axes prioritaires et énumère des orientations à intégrer dans le prochain projet d'établissement des médiathèques.

4 - La politique culturelle de Seine Normandie Agglomération

Seine Normandie
AGGLOMÉRATION

Les équipements culturels sur le territoire de SNA

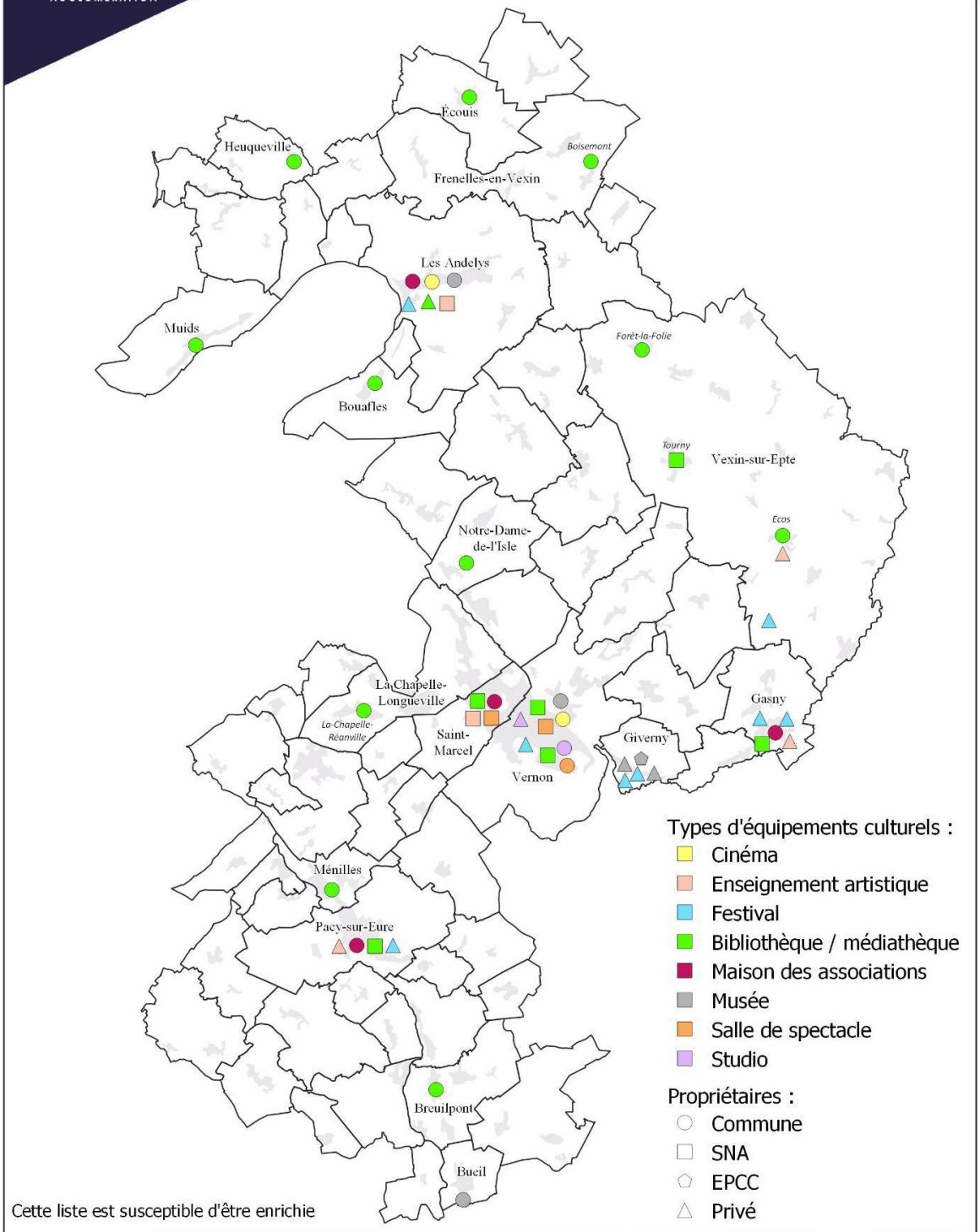

Cette liste est susceptible d'être enrichie

0 2 4 6 8 10 km

Mission SIG - SNA - avril 2023 - IGN. GEOFLA

La compétence Culture est une compétence optionnelle des agglomérations, choisie à la création de la première agglomération en 2003 et confirmée à la création de Seine Normandie Agglomération en 2017 après son extension post loi Nôtre.

Elle a été définie par la gestion des équipements communautaires sur le territoire.

En ce qui concerne les médiathèques, le critère retenu et confirmé est le nombre de documents (minimum de 5000 documents) pour devenir médiathèque communautaire.

Un schéma de développement culturel a été établi pour la période 2020/2025.

Il retient trois axes de développement stratégique :

- **Une agglo qui communique et valorise**
- **Une agglo d'éducation artistique et culturelle**
- **Une agglo partenaire et coordinatrice d'acteurs**

Ces trois axes sont déclinés en 34 actions dont certaines concernent le réseau des médiathèques. (en cours, à venir, fait)

Actions du schéma de développement culturel	**Déclinaison dans les médiathèques**
Elaborer un plan de communication et marketing culturels, innovant et pertinent	Création de la marque SNAC en 2021, déclinée sur les supports des médiathèques (Sapristi)
Créer des outils et canaux de diffusion communs	Site SNAC opérationnel en mai 2024, Facebook commun SNAC (SNA Culture) créé en 2021 avec 2053 followers Instagram Snac Culture 569 followers
Mettre en place un évènement majeur à fort rayonnement	La Krok'semaine mise en place en 2023, le réseau des médiathèques y participe depuis sa création
Développer nos médiathèques en véritable tiers lieux	Prévu au prochain projet d'établissement avec opérations de réaménagement des espaces
Création d'un pôle culturel aux Andelys	Etude de programmation en cours, lancement d'un concours d'architecte en septembre 2024
Poursuivre et développer les actions culturelles hors les murs	Programmation hors les murs dans le réseau des médiathèques en 2022. Priorisation d'actions hors les murs dans le projet

	d'établissement 2024/2029
Mise en place de la gratuité d'accès dans le réseau des médiathèques	Fait en janvier 2021, augmentation des inscriptions régulière.
Croiser les programmations des différents équipements culturels	Mise en place de réunions de concertation autour de la programmation théâtres/conservatoire/médiathèques
Développer les partenariats avec les autres structures petite enfance et jeunesse, sociales	Partenariats en cours sur Des livres à soi, la journée du jeu libre, les accueils de structure et prêts de livres
S'appuyer sur les équipements culturels SNA pour aller vers les publics empêchés	Projet médiathèque inscrit dans la politique de la ville : Des livres à soi
Elaborer un contrat territoire lecture en contractualisant avec l'Etat	Réflexion dans le projet d'établissement 2024/2029
S'engager dans la nouvelle contractualisation avec la médiathèque départementale de l'Eure	Convention de partenariat reconduite avec la médiathèque départementale de l'Eure en 2021
Proposer aux communes un accompagnement logistique et d'ingénierie pour leur permettre de proposer une offre culturelle en adéquation avec la politique culturelle de l'agglo	Le réseau a accompagné la bibliothèque de La Chapelle-Réanville pour son déménagement en 2021. Il accompagne la médiathèque de Ménilles pour son déménagement prévu en 2024
Etablir des partenariats avec les bibliothèques, les écoles de musique, de danse, de théâtre, à gestion communale, associative ou privée	Les bibliothèques du territoire qui ne font pas partie du réseau BiblioSNA sont reçues une fois par an avec la médiathèque départementale de l'Eure ;

Le projet de territoire et le contrat de ville sont des documents essentiels pour contextualiser et orienter la politique culturelle de SNA dans laquelle prend place une politique de lecture publique.

Les axes définis par les élus dans ces trois documents orientent les actions du réseau de médiathèques, vers un public familial, vers des populations éloignées de la lecture, par l'utilisation des outils numériques, en favorisant l'accès à l'autoformation et en étant pourvoyeur de convivialité et fédérateur d'énergies. Tous ces paramètres seront intégrés au projet d'établissement. Ils réaffirment également le rôle de SNA comme accompagnatrice des projets des communes de son territoire.

Il n'est reste pas moins à faire un diagnostic de l'existant en matière de lecture publique.

Quel est le contexte national en faveur de la lecture publique ?
Comment se situe le réseau des médiathèques depuis la création de SNA, quelle est son activité ?, quels sont ses points faibles et ses points forts ?

II – LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES DE SNA

La logique territoriale qui prévaut pour définir le rôle et les missions des médiathèques (objectifs stratégiques) n'empêche pas de prendre un peu de hauteur et de les replacer dans un cadre plus général défini par l'UNESCO qui porte des valeurs fondamentales. La récente inclusion des droits culturels dans la loi NOTRe que vous verrons brièvement est aussi une donnée à prendre en considération.[1]Et nouvelle venue dans le monde législatif, la promulgation de la loi Robert, première loi sur les médiathèques, promulguée en 2021.

1 - Les missions des médiathèques

Plusieurs textes définissent les missions des médiathèques :
Le Manifeste de l'Unesco sur la lecture publique[2] (1994) a été revu en 2022. Il réaffirme ces principes : « Les missions-clés suivantes, qui ont trait à l'information, à l'alphabétisation, à l'éducation, à l'inclusion, à la participation citoyenne et à la culture, doivent être au cœur des services des médiathèques publiques. Grâce à ces missions-clés, les médiathèques publiques contribuent aux objectifs de développement durable et à la construction de sociétés plus équitables, humaines et durables »
Les droits culturels ont été inscrits récemment dans la loi NOTRe mais sans précision relative à la lecture publique. Ils sont simplement reconnus comme un droit du citoyen. Les droits culturels visent à reconnaître à chacun sa liberté de vivre son identité culturelle définie comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité », selon la Déclaration de Fribourg sur les droits culturels de 2007.[3]
Les collectivités, dans leur ensemble, ne semblent pas vraiment s'être emparées de cette disposition qui reste assez floue et ne permet pas d'asseoir véritablement de politiques

1 http://www.senat.fr/amendements/2014-2015/175/Amdt_614.html

2 http://unesdoc.unesco.org/images/0011/001121/112122fo.pdf,

3 https://www.fidh.org/IMG/pdf/fr-declaration.pdf

culturelles. Seuls les décrets d'application concernant des champs précis permettront aux collectivités de s'engager.

Cependant certaines collectivités s'en sont vraiment emparées par des dispositifs participatifs dans les structures, une promotion de la diversité culturelle, etc.

Il faudra suivre l'évolution de cette disposition que la région Normandie a néanmoins choisi de mettre en œuvre en proposant un dispositif d'accompagnement financier (Territoires créatifs : appel à projet permettant de soutenir des projets innovants et expérimentaux en faveur des droits culturels sur le territoire)

La loi Robert promulguée en 2021 est la première loi sur les médiathèques et permet de réaffirmer des principes de base, synthétisés par l'ABF (association des bibliothécaires français) dans l'infographie suivante :

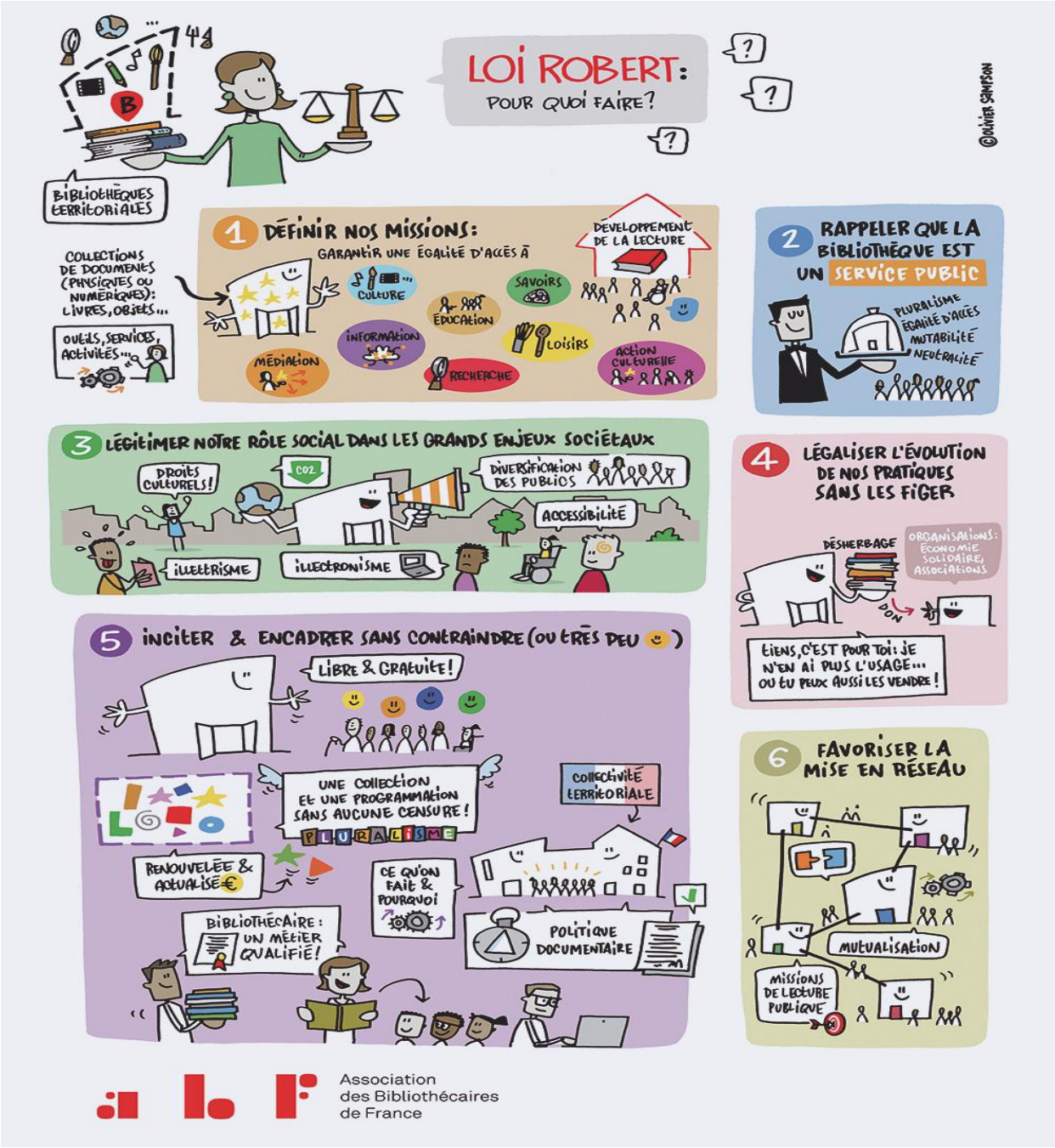

2 - <u>Le réseau BIBLIOSNA</u>

Constitué véritablement en 2009 avec la ré informatisation, toutes les médiathèques du réseau BiblioSNA disposent d'outils communs : une carte de lecteur, un catalogue, un logiciel métier et un règlement communs. 1,20 ETP assurent la coordination du réseau et la navette entre les différentes structures pour la circulation des documents.

Il est organisé de façon transversale sur ces trois domaines :

- Collections

- Public (actions culturelles et accueils de groupes) et partenaires
- Outils communs

L'organigramme revu lors du précédent projet d'établissement en constitue la traduction (voir annexe 2)

Vous trouverez ci-après le tableau récapitulatif des structures, qu'elles soient à gestion communale (Breuilpont, La Chapelle-Longueville, Ménilles) ou communautaire (Vernon, Pacy-sur-Eure, Gasny, Saint-Marcel).

Le taux d'inscrits indique le nombre d'inscrits actifs (ayant emprunté au moins une fois dans l'année) au sein d'un réseau de lecture publique en relation avec le nombre d'habitants du territoire concerné.

Il est de 12,5 % au niveau national (chiffres 2018). Seules trois petites bibliothèques communales, partenaires du réseau, n'atteignent pas encore ce taux. Celles, récemment développées (Pacy-sur-Eure, Saint-Marcel, Tourny) le dépassent largement.

LES MÉDIATHÈQUES COMMUNAUTAIRES EN 2023

Médiathèque	Superficie en m2	Nombre d'agents ETP/bénévoles	Horaires d'ouverture hebdo	Nombre d'inscrits actifs	Volume de prêts	Taux d'inscrits/ population	Actions culturelle par an[4]
Vernon (24 056 habitants)	1680	19,5 ETP dont 15 bibliothécaires	30h30	3134	135 266	13,03 %	195
Bib quartier	100	1,2 ETP	11h	186	7 047		103
Pacy-sur-Eure (5 056 habitants)	587	3 ETP/ 5 bénévoles	25h	1069	49 433	21,20 %	106
Gasny (3 065 habitants)	360	2 ETP/ 6 bénévoles	18h30	486	22 764	15,86 %	142
Saint-Marcel (4 425 habitants)	462	3 ETP/ 13 bénévoles	21h30	817	46 856	18,46 %	203
Vexin-sur-Epte (Tourny 970 habitants)	140	1 ETP/ 4 bénévoles	19h30	230	5 910	23,71 %	62
Breuilpont (1025 habitants)	80	3 bénévoles	8h	49	1601	4,78 %	NC
Ménilles (1738 habitants)	108	0,50 ETP	12h30	138	5 172	7,9 %	NC
La Chapelle-Longueville (3319 habitants)	54	6 bénévoles	6h	30	352	2,69 %	NC
TOTAL	3571 m2	30.2 agents + 37 bénévoles		6139 inscrits	274 401 prêts		616 actio

4 Actions culturelles = accueils de classes, structures petite enfance, groupes d'enfants ou adultes en situation de handicap, centres de loisirs et actions culturelles tout public hors structure.

La répartition par âge de la population du territoire et sa représentation dans les inscrits actifs du réseau des médiathèques

	SNA				Vernon (24 056)				Saint-Marcel (4425)				Gasny (3065)				Vexin sur Epte (5 964)				Pacy/Eure (5056)			
Taux d'inscrits	**7,43%**				**13,03%**				**18,46%**				**15,86%**				**3,86%**				**21,20%**			
		en pourcentage	inscrits actifs SNA	actifs/pop en %			Inscrits actifs	actifs/pop en %			Inscrits actifs	actifs/pop en %			Inscrits actifs	actifs/pop en %			Inscrits actifs Tourny	actis/pop en %			Inscrits actifs	actifs/pop en %
0/14 ans	15 698	19,0%	1730	11,0%	4724	19,6%	723	15,3%	747	16,90%	258	34,5%	569	18,6%	169	34,8%	1251	21,0%	102	8,2%	814	16,1%	294	36,1%
15/29 ans	12 584	15,2%	488	3,9%	4198	17,5%	286	6,8%	623	14,10%	41	6,6%	497	16,2%	49	10,1%	828	13,9%	8	1,0%	743	14,7%	70	9,4%
30/44 ans	14 996	18,2%	2532	7,8%	4609	19,2%	1352	**43,1%**	715	16,20%	324	18,6%	549	17,9%	173	35,6%	1207	20,2%	91	3,6%	829	16,4%	497	26,5%
45/59 ans	17 366	21,0%			4371	18,2%			1023	23,10%			584	19,1%			1299	21,8%			1047	20,8%		
60/74 ans	14 740	17,8%	1181	5,4%	3864	16,1%	676	11,0%	827	18,70%	159	12,1%	611	19,9%	70	14,4%	1041	17,5%	27	2,0%	922	18,3%	188	11,7%
75 ans ou +	7 232	8,8%			2289	9,5%			490	11,10%			255	8,3%			337	5,7%			687	13,6%		
Collectivités			208				97	3,1%			35	4,3%			25	5,1%			2	0,9%		0,0%	20	
TOTAL	82 616		6139		24055		3134		4425		817		3065		486		5963		230		5042		1069	

La répartition par catégories socio-professionnelles de la population du territoire et sa répartition dans les inscrits du réseau

	SNA 82408 habitants				VERNON 24 056 habitants				SAINT MARCEL 4425 habitants				GASNY 3058 habitants				VEXIN SUR EPTE 5964 habitants				PACY SUR EURE 5056 habitants			
Taux d'inscrits	7,43				13,17				18,46				15,86				3,86 pour VSE, 23,71 %pour Tourny				21,14			
recensement 2020/activité 2023		En %	Inscrits actifs SNA	actifs/pop en %			Inscrits actifs Vernon	actifs/pop en %			Inscrits actifs	actifs/pop en %			Inscrits actifs Gasny	actifs/pop en %			Inscrits actifs Tourny	actifs/pop en %			Inscrits actifs Pacy	actifs/pop en %
Agriculteurs	292	0,4%	8	0,2%	7	0,0%	1	0,0%	5	18,32%	3	0,40%	5	0,2%	1	0,3%	70	1,5%	1	0,8%	5	0,1%	4	0,6%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2382	3,6%	110	2,6%	548	2,8%	51	2,3%	127	4,65%	13	1,73%	97	3,87%	6	1,9%	221	4,6%	4	3,3%	150	3,5%	35	5,7%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6295	9,4%	686	16,1%	2148	11,1%	465	21,3%	227	8,32%	85	11,33%	143	5,71%	37	12,0%	345	7,2%	19	15,8%	360	8,4%	137	22,1%
Professions intermédiaires	9495	14,2%	624	14,6%	2626	13,6%	398	18,3%	492	18,02%	96	12,80%	294	11,74%	43	14,0%	787	16,5%	43	35,8%	505	11,8%	89	14,4%
Employés	10040	15,0%	566	13,3%	2709	14,0%	257	11,8%	464	17,00%	95	12,67%	451	18,01%	65	21,1%	816	17,1%	15	12,5%	685	16,0%	121	19,5%
Ouvriers	9459	14,2%	21	0,5%	2335	12,1%	12	0,6%	463	16,96%	4	0,53%	371	14,82%	7	2,3%	707	14,8%	2	1,7%	615	14,4%	1	0,2%
Retraités	18851	28,2%	672	15,8%	5031	26,0%	397	18,2%	870	0,3187	107	14,27%	812	32,4%	48	15,6%	1258	26,3%	18	15,0%	1475	34,5%	138	22,3%
Autres sans activités professionnelles	9954	14,9%	1578	37,0%	3933	20,3%	598	27,4%	82	0,03	347	46,27%	331	13,2%	101	32,8%	574	12,0%	18	15,0%	485	11,3%	94	15,2%
TOTAL	66768		4265	100,0%	19337		2179	100,0%	2730		750	100,00%	2504		308	100,0%	4778		120	100,0%	4280		619	100,0%

Eléments d'analyse du public des médiathèques :

Ces statistiques, bien qu'intéressantes, sont à considérer avec précaution.

En effet, c'est l'inscription à la médiathèque qui détermine la catégorie socio-professionnelle mais celle-ci peut évoluer au cours des années et ne pas être réactualisée. En ce qui concerne les retraités, se reporter plutôt au tableau par âge, pour les mêmes raisons.

En considérant ces deux tableaux, on peut, néanmoins, dégager quelques indicateurs :

- Un taux de pénétration à Vernon qui est légèrement supérieur à la moyenne nationale (12,5% en 2018)
- Un taux de pénétration global sur le territoire de SNA très faible car toute la partie nord du territoire n'est pas équipée en médiathèque
- Les 15/29, nombreux dans la population de Vernon, fréquentent assez peu la médiathèque
- Les plus de 60 ans, très représentés sur le territoire, fréquentent les médiathèques, selon nos observations empiriques, mais ne font pas la démarche d'inscription.
- Les catégories socio-professionnelles les moins représentées sur le territoire (cadres supérieurs, chefs d'entreprise) sont les plus représentées dans les usagers actifs des médiathèques
- Les catégories socio-professionnelles les plus représentées sur le territoire (employés, ouvriers, retraités) sont les moins représentées dans les usagers actifs des médiathèques

Ces éléments seront à intégrer et à décliner dans le projet d'établissement 2024/2029.

3 - <u>Comment se situe le réseau par rapport à la moyenne nationale et aux préconisations du ministère de la culture ?</u>

Le service du livre et de la lecture (Ministère de la Culture) publie chaque année des tableaux statistiques issus des données des recensements effectués auprès des médiathèques. Ces données sont ensuite compilées en moyennes qui permettent aux collectivités de se situer.

Le réseau des médiathèques de SNA doit desservir une population de près de 82 408 habitants. Il apparaît donc raisonnable de se comparer avec les données moyennes des médiathèques desservant une population de 85 000 habitants.

Le rapport de l'inspection des médiathèques sur l'équipement des communes et groupement de communes en médiathèques[5] cite Vernon comme un équipement performant. En revanche, ce même rapport signale que la commune des Andelys est dépourvue d'équipement structurant (en effet, seule y existe une petite bibliothèque associative).

5https://www.crlbn.fr/rapport-de-ligb-sur-lequipement-des-communes-en-bibliotheques-2015-2/

Les territoires évoluent chacun selon leurs priorités mais ces tableaux comparatifs, même s'ils ne sont pas à prendre au pied de la lettre, permettent de situer le niveau d'engagement de la collectivité dans une politique de lecture publique.

A - Le réseau des médiathèques de SNA par rapport aux moyennes nationales

	Population à desservir : 85 000 habitants (chiffres 2018, observatoire de la lecture publique)	**Réseau des bibs SNA sur territoire SNA 82 000 habitants (chiffres 2023 médiathèques communautaires)**
Dépenses pour le personnel	**1 874 670**	**1 132 126**
Nombre d'emplois temps plein	**46.1**	**31,2**
Nombre de livres	199 070	113 310
Nombre de CD	26 750	18 075
Nombre de DVD	13 470	10 715
Dépenses d'acquisitions	206 560	133 702
Nombre d'emprunteurs actifs	8 490	6 139
Taux d'inscrits	10 %	7,43 %
Nombre de prêts	**381 650**	**308 888**
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	**37h50**	**36h30**

En jaune, sont surlignés les points qui indiquent une marge de progression à mettre en œuvre sur les années à venir, notamment avec la construction d'un nouvel équipement aux Andelys.

B - Le réseau des médiathèques de SNA par rapport aux préconisations du Ministère de la Culture

	Ratio	**Préconisations par rapport au territoire à desservir (85 000 habitants)**	**Réseau SNA**

Superficie	0,07 m2 par habitant	5 950 m2	3 330 m2
Nombre d'emplois	1 temps complet pour 2000 habitants	42,5 ETP	31,2 ETP
Nombre de documents	2 documents par habitant	170 000 documents	168 525 documents
Taux de renouvellement des collections		10 %	6 %
Budget	2 € par habitant	170 000	133 702 soit 1,63 euro par habitant

Eléments d'analyse des deux tableaux comparatifs

Le territoire de la CAPE, en intégrant les médiathèques à Saint Marcel, Gasny, Pacy et Vernon proposait une bonne couverture du territoire en lecture publique.
Depuis l'élargissement du territoire avec la loi Nôtre et l'accroissement de la population à desservir, ces tableaux mettent en évidence les lacunes de la couverture du territoire en lecture publique.
Le nord du territoire n'est en effet pas desservi alors qu'il représente 25 000 habitants sur les 82 000 du territoire. Ce tableau comparatif souligne ce manque. De même, la bibliothèque de quartier des Valmeux est sous-dimensionnée par rapport à la population à desservir.

La Médiathèque de Vernon a été désignée tête de réseau en 2003. Les autres équipements du territoire lui ont été agrégé selon deux modes de rattachement : les médiathèques communautaires (gestion assurée par SNA) et les médiathèques associées (gestion assurée par les communes). L'outil informatique et l'instauration d'une navette (2009) puis le règlement commun (2011) ont permis un fonctionnement en réseau.

On peut très clairement constater sur cette carte que les habitants du nord du territoire fréquentent assez peu les établissements de lecture publique, faute d'établissement à moins de trente minutes de chez eux (préconisation nationale).
Au total, 56 communes de SNA ont au moins un inscrit actif dans le réseau des médiathèques. Les cinq communes qui ne comptent aucun inscrit se trouvent au nord du territoire, où n'existe aucun équipement de lecture publique.

III – BILAN DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2017/2022

1 - L'évolution des médiathèques entre 2017 et 2023

On peut mesurer le bilan du projet d'établissement par un certain nombre d'indicateurs qui permettent de rendre compte de l'activité du réseau.

Evolution des Inscrits actifs : + de 6 000 inscrits dans tout le réseau, +39 % en 6 ans

En dehors des deux années de crise sanitaire, on peut constater une réelle progression de toutes les médiathèques en nombre d'inscrits actifs et à minima, un retour au niveau de 2019.
La médiathèque de Vexin-sur-Epte, à Tourny, a rejoint le réseau en 2022.
La médiathèque de Pacy-sur-Eure a ouvert ses portes en juin 2018 et a enregistré sa plus forte progression en 2019. En 2022, elle est quasiment revenue à son meilleur niveau.
On commence à voir les effets de la gratuité, instaurée en 2021, mais il faut encore communiquer davantage sur ce point.

Evolution des prêts : + 29 % en 6 ans

Les prêts ont globalement progressé entre 2017 et 2022, exception faite de la crise sanitaire qui a impacté les années 2020 et 2021.
Le prêt des livres est en progression constante depuis 2017 et le volume de prêts a retrouvé puis dépassé le niveau d'avant la crise sanitaire.
Il est possible également d'observer le détail des prêts par support :

Les pratiques culturelles ont évolué pendant la crise sanitaire, notamment en ce qui concerne l'accès au cinéma et à la musique. Les usagers se sont tournés de façon importante vers le numérique. Cependant le support DVD résiste bien et retrouve le niveau d'emprunt de 2018 tandis que le support CD connaît une légère baisse depuis 2 ans.

Les ventes de CD repartent cependant à la hausse, en France, depuis 2022 (+ 10 %), une première depuis vingt ans tandis que les ventes de DVD restent stables.

Il faut continuer à faire exister ces supports physiques dans les médiathèques car nos publics sont encore amateurs de ces documents : l'offre numérique n'est pas aussi complète que l'offre physique, elle est coûteuse pour les ménages et une catégorie de public ne maîtrise pas du tout l'offre dématérialisée.

La musique et le cinéma vont cependant être amenés à exister différemment dans les médiathèques (pratiques amateurs encouragées, valorisation de l'offre numérique, actions culturelles autour du cinéma et de la musique). Il faudra prévoir un plan de formation pour les agents en charge de ces secteurs et envisager cette évolution dans le projet d'établissement à venir.

L'utilisation des outils numériques dans le réseau

Certains marqueurs mettent en évidence la progression des usages du numérique dans les outils proposés par le réseau des médiathèques. Il est possible d'aller encore plus loin dans les services proposés, cela fera l'objet de certaines actions du projet d'établissement à venir.

Réservations de documents par internet : + 638 % en 6 ans

Les lecteurs ont la possibilité de réserver des documents sur le site internet du réseau des médiathèques. Ils utilisent cette possibilité de manière considérable, soit **638 %** d'augmentation en six ans !

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de réservations	4845	8747	8134	11404	16782	17610	35765

Prolongation des documents sur internet : + 55% en 6 ans

L'utilisation des outils numériques pour gérer son compte est en progression constante depuis 2018, soit une augmentation de **55 % en 6 ans.**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de prêts	22171	22348	16254	33521	31809	34487

L'accès à la médiathèque numérique de l'Eure : + 64% de comptes ouverts en 6 ans

Le département de l'Eure met à disposition des ressources numériques aux personnes inscrites dans une des médiathèques du territoire.
L'offre se compose de films, de revues, de livres numériques et de ressources pour l'autoformation des personnes (méthode assimil, etc…)
Le nombre de comptes ouverts a progressé de 64% en 6 ans, passant de 535 comptes ouverts en 2019 à 877 comptes ouverts en 2023.

Les actions culturelles du réseau des médiathèques

Les prêts et les inscriptions ne sont qu'un des indicateurs de l'activité des médiathèques. Une énorme partie du temps de travail des agents est en effet consacré aux accueils de groupes, classes, crèches pour effectuer un travail de sensibilisation à la lecture mais aussi au cinéma, à la musique ou à l'éducation aux media et à l'information.
Ces actions culturelles se répartissent entre publics captifs et publics non captifs. Elles sont le témoin de la vitalité du réseau. Elles sont aussi le moyen d'aller toucher des publics qui ne viendraient pas à la médiathèque (freins psychologiques notamment). **Sur l'année 2023, ces actions ont permis d'accueillir 16 693 personnes.**

Evolution du nombre d'accueils scolaires et petite enfance : + 53 % en 6 ans

	2017	2018	2019	2020 (covid)	2021 (covid)	2022	2023
0/3 ans	45	67	91	17	46	77	97
3/6 ans	137	131	120	46	108	136	176
7/10 ans	154	195	209	90	105	212	247
Ados	8	5	11	6	4	18	20
Publics empêchés	42	31	32	10	27	20	53
TOTAL ACTIONS	**386**	**429**	**463**	**169**	**290**	**463**	**593**

Si on établit une moyenne de 20 personnes par groupe, ce sont **11 860** personnes qui ont été accueillies en 2023 dans le réseau des médiathèques, avec leur classe, crèche, centre de loisirs ou structures d'adultes handicapés. L'augmentation de ces accueils tient aussi à l'ajout d'une nouvelle structure dans le réseau (Tourny), l'attrait de la nouvelle médiathèque de Pacy-sur-Eure pour les scolaires et un travail sur les publics empêchés (éloignés du livre pour des raisons d'isolement ou d'handicap)

Evolution du nombre de personnes touchées par les animations : + 45% en 6 ans

	2017	2018	2019 (ouverture Pacy-sur-Eure)	2020 (covid)	2021 (covid)	2022 (intégration Tourny)	2023
0/3 ans	227	329	430	512	87	248	519
3/6 ans	511	205	579	241	163	449	332
7/10 ans	563	638	817	277	390	627	943
Ados	41	42	411	30	65	115	246
Adultes	1973	2134	3138	1361	1282	2148	2793
TOTAL PERSONNES	**3315**	**3348**	**5375**	**2421**	**1987**	**3587**	**4833**

En dehors des périodes de crise sanitaire, le nombre de personnes touchées par les actions culturelles sont en constante augmentation car le nombre d'actions proposé est plus important depuis 2019 (augmentation du budget action culturelle de 7000 euros).

Les partenaires des médiathèques

Les écoles, crèches et centres de loisirs sont les partenaires naturels des médiathèques. A ceux-ci et comme souhaité dans le projet d'établissement 2017/2023, la recherche de partenariats a été un sujet constant au long des cinq années écoulées. Il s'est élargi aux structures suivantes :

- Centres sociaux (PRE, Centre social Simone Veil et Pénitents, EIM)
- Associations locales (Artisans du monde, Lire et faire lire, Vernon Ternopyl, Sel'rise, Cap au vert…)
- Services de SNA (santé, développement économique, transition écologique, gestion des déchets, théâtres et écoles de musique)
-

2 - <u>Les grands projets 2017/2022</u>

La médiathèque de Pacy-sur-Eure

Inaugurée en juin 2018, d'une superficie de 587 m2, la médiathèque de Pacy-sur-Eure, présente aujourd'hui le meilleur taux de pénétration dans la population (22,7%), bien au-delà de la moyenne nationale (12,5%). Installée dans un pôle qui regroupe l'école de musique, l'école d'art et un relais d'assistantes maternelles, elle bénéficie de la mixité des publics qui fréquentent le lieu. A l'instar des tiers lieux très « tendance » dans la société actuelle, son agencement et la qualité de l'équipement ainsi que son implantation centrale contribuent grandement à ce résultat.

La médiathèque de Vexin-sur-Epte (à Tourny)

Arrivée dans le réseau, administrativement en 2021, la médiathèque de Tourny à Vexin-sur-Epte a rejoint le réseau d'un point de vue informatique en 2022. D'une superficie de 140 m2, gérée par une salariée et une équipe de bénévoles, cette médiathèque qui propose tous les supports et une politique d'animation volontariste avait trouvé son public dès sa création. Son intégration dans le réseau a élargi le champ des possibles pour les lecteurs et la circulation des documents y est dynamique. Toutefois, la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte ne permettra pas de rencontrer le même taux de pénétration que Pacy par exemple, n'ayant pas une structuration de pôle centralisé.

Les aides publiques sur projets

L'activité des médiathèques est très soutenue par l'Etat (40 %) et le Département (30%). Pendant la période 2017/2023, les actions suivantes ont été soutenues :

- Construction ou agrandissement d'équipement : Pacy
- Elargissement des horaires d'ouverture (valable 5 ans) : Pacy (financement de 50 % d'un poste)
- Equipement informatique ou logiciel : tout le réseau (renouvellement des postes informatiques, nouveau logiciel pour les automates, parc d'ordinateurs pour les animations)
- Equipement mobilier : tout le réseau (meubles jeux vidéo, cd, jeux de société)
- Nouvelles collections : tout le réseau (instruments de musique, jeux de société, vinyles)
- Nouveau véhicule : tout le réseau (navette pour le transport des documents)

3 - Projet d'établissement 2017-2022 : bilan par axes

Les actions en vert seront reconduites, élargies ou approfondies dans le prochain projet d'établissement. Les actions en bleu sont réalisées.

Fiches actions	Objectifs	Actions réalisées	Difficultés, obstacles, idées pour poursuivre
Axe 1 : Etre un réseau délibérément ouvert par le développement de partenariats et du numérique			
Publics étrangers en insertion	Inclure des publics différents, lutter contre l'illettrisme.	Ateliers de conversation avec le secours catholique., Des livres à soi avec les structures sociales et petite enfance du territoire. **18 séances**	Mobilisation des familles sur un dispositif au long cours.
Culture Geek	Vulgariser la culture numérique	A lieu tous les deux ans. Festival précurseur, rattrapé depuis par XPO au niveau du département. **100 personnes touchées**	Visibilité de certains évènements (XPO, Pixelfest à Gasny, Culture Geek sur le réseau BiblioSNA) qui se chevauchent sur le territoire. Revoir les partenariats sur le territoire avec les associations « Geek »
Offre ressources numériques	Permettre aux usagers l'expérimentation des ressources numériques	Une **quinzaine** de liseuses sont prêtées sur le réseau. Offre numérique de la médiathèque départementale de l'Eure : **877** comptes ouverts par les bibliothèques du réseau. + 63% en 6 ans	Les liseuses posent des problèmes techniques récurrents. L'offre numérique proposée par la MDE semble satisfaisante pour le cinéma, l'autoformation, la presse. Faut-il la compléter par d'autres offres pour toucher d'autres publics ?
Prêt de jeux vidéo	Attirer un nouveau public de non-lecteurs Etre en phase avec les évolutions sociétales et faire évoluer l'image des médiathèques comme lieux de	Totale réussite, gros succès du prêt de jeux vidéo. **+ 216 % en 6 ans**	A compléter avec une offre en prêt de consoles orientée rétro gaming ?

	loisirs.		
Public en situation de handicap	Inclure tous les publics et lever les freins psychologiques à la fréquentation des médiathèques.	**215 actions** menées en faveur de ce public au cours des 6 dernières années	A compléter en développant l'accessibilité des bâtiments, la signalétique, l'accessibilité du site et internet. Poursuivre les partenariats avec les structures accueillantes.
Public autonome âgé	Augmenter la part d'adultes retraités dans la fréquentation des médiathèques	Participation à la semaine bleue chaque année. Siestes musicales, projections. Tournois de JV organisés avec 2 centres sociaux.	A poursuivre, encourager les inscriptions et l'utilisation des collections. Faire connaître le fonds de livres en gros caractères et livres audio.
Public non autonome âgé	Instaurer des partenariats pour toucher les publics empêchés	1 Convention de partenariat avec le CHAG à Pacy. Portage à domicile à Gasny pendant un an.	Comment envisager le portage à domicile à effectif constant ? Envisager d'autres partenariats avec le transport à la demande pour aller en médiathèque. Difficulté à trouver un interlocuteur fixe dans les résidences de personnes âgées.
Insertion professionnelle	Positionner les médiathèques comme lieux de formation tout au long de la vie.	Création d'un fonds sur les métiers et la préparation aux concours. Recotation des ouvrages pour une meilleure accessibilité. Partenariat avec l'EIM et le département pour intervention d'un conseiller numérique de manière régulière à Vernon et à Gasny.	Difficulté pour actualiser le fonds créé et répondre à toutes les demandes. Nécessité de prioriser les collections. Valorisation des collections par le biais de partenariats à envisager.
Axe 2 : Renforcer la relation au public en valorisant les ressources (agents et collections)			
Actions en direction d'un public de touristes	S'inscrire dans la stratégie de développement touristique de SNA.	Non abouti	Nombreux problèmes techniques autour du wifi et des postes de consultation internet. Rétablissement fin 2023.
Actions en direction d'un	Certaines villes de SNA sont	L'inscription est maintenant	Continuer à communiquer sur la

public hors SNA	limitrophes d'autres départements. Rendre visible l'offre des médiathèques sur ces territoires.	gratuite pour tous. **+ 57% d'inscrits en 6 ans sur les extérieurs à SNA**	gratuité de manière régulière et singulière.
Actions en direction des nouveaux arrivants	Donner de la visibilité à l'offre de lecture publique sur le territoire	Participation au forum des associations à Pacy et Gasny, Vernon **+ 166% nouveaux inscrits en 6 ans**	Mettre en place un partenariat avec les mairies pour partager des infos. Assurer une meilleure visibilité au réseau des médiathèques par la signalétique des bâtiments.
Rédiger une charte d'accueil du public	Harmoniser les pratiques sur le réseau.	Evolution du règlement commun en 2023.	
Mettre en place la valorisation des collections	Répondre au mieux aux attentes du public qui est désarmé devant l'ampleur du choix….	Valorisation des coups de cœur très régulière sur les documents, en présentation mais aussi via la newsletter et Sapristi. Présentoirs liés à l'actualité.	Comment valoriser les collections hors de nos murs ?
Mettre en place une nuit des bibliothèques	Participer à un évènement relayé au niveau national pour donner de la visibilité aux médiathèques	Fait depuis l'origine de la manifestation. Ouverture jusqu'à 21h.	Essoufflement suite à la mise en place de la gratuité qui n'est plus proposée pour la nuit de la lecture. Difficulté de mobilisation pendant la crise sanitaire.
Rédiger un guide de l'usager	Faciliter l'autonomie des usagers	Livret d'accueil réalisé mais non imprimé pour raisons budgétaires. Réalisation de nouvelles cartes horaires enrichies.	
Améliorer la visibilité du réseau en ligne	Améliorer l'accès aux services par le biais du numérique	Création d'une identité SNAC avec un compte Facebook commun.. Newsletter propre à chaque médiathèque mise en place en 2022. La crise sanitaire a favorisé l'utilisation du site internet et des ressources numériques. Réservations et prolongation de	Difficulté à communiquer sur la nouvelle entité SNAC. Rendre visibles nos partenariats avec les autres réseaux culturels de SNA

		documents en hausse **(+ 638 % de réservations en 6 ans)**	
Axe 3 : Structurer le territoire en transformant l'organisation du réseau			
Faire un diagnostic externe de l'organisation	Améliorer l'efficacité du réseau ne le structurant	**Nouvel organigramme** organisé en 3 pôles, mis en place en **novembre 2021** pour une meilleure transversalité.	Diagnostic et réalisation en interne
Elaborer un plan de formation	Orienter les formations sur les axes prioritaires du projet d'établissement	Des orientations ont été définies pour la formation : public et médiation.**53 formations sur les publics ou la médiation en 6 ans**.	
Mettre en place des ateliers de partage des savoirs	Favoriser l'esprit d'équipe, la culture commune et une meilleure connaissance des tâches de chacun	**Mis en place une fois par an**. Ateliers participatifs au sein du réseau.	Poursuivre la communication intra-réseau et compléter par d'autres actions
Elaborer une politique documentaire	Se doter de documents structurants pour le réseau afin d'avancer ensemble et de documenter la politique de lecture publique pour les élus et les habitants du territoire.	**En cours** pour certains supports : CD, DVD, Instruments de musique, jeux de société.	Nécessité d'accompagner ce changement de pratique professionnelle par une formation en intra. Poursuivre l'harmonisation des cotes et la réflexion sur le classement.

Le projet d'établissement 2017/2023 s'est déployé sur trois axes et 20 fiches actions.

Axe 1 : Le développement des partenariats et du numérique, engagé, doit se poursuivre pour inscrire le réseau des médiathèques dans une dynamique de reconnaissance et du rôle essentiel des médiathèques sur le territoire. Les partenariats visent à élargir et mixer les publics, favoriser des échanges de savoirs, et faire connaissance avec des acteurs importants du territoire. Il est possible d'aller encore plus loin dans ce domaine
Le numérique s'est énormément développé pendant la crise sanitaire et a durablement modifié les pratiques culturelles des français. Le réseau des médiathèques doit adapter son offre, et valoriser les ressources numériques proposées par le département. Le numérique reste cependant un frein pour certaines personnes et le réseau des médiathèques n'a pas encore utilisé tout le potentiel qu'il recèle en terme de services aux usagers.

Axe 2 : La relation aux publics est toujours au cœur des préoccupations des médiathèques et la mise en place de la gratuité, en 2021, a permis de lever le frein financier à la fréquentation des médiathèques. Il s'agit maintenant de réfléchir à l'inclusion des publics dans la vie des

médiathèques et de poursuivre la levée des freins psychologiques. Des actions ont été démarrées envers des publics identifiés (personnes âgés autonomes et non-autonomes) mais elles doivent être poursuivies pour plus d'efficacité.

Axe 3 : Le réseau des médiathèques s'est structuré dans son organisation et les équipes ont suivi des formations centrées sur les publics et la médiation. La structuration doit se poursuivre avec la création de documents communs et partagés pour définir l'action des médiathèques en matière de politique documentaire et de politique culturelle.

Numérique, partenariats, publics, visibilité, formation et outils communs vont nourrir le projet d'établissement à venir.

IV - LE NOUVEAU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024/2029

Les enjeux du réseau ont pu être identifiés suite à ce travail d'état des lieux, de bilan du précédent projet d'établissement et de l'activité des médiathèques.

Ils s'inscrivent dans la politique culturelle définie par SNA.

Ils sont le fruit d'un travail partagé et alimenté par tous les agents du réseau.

De plus, les équipes ont travaillé à définir, outre des axes et des fiches actions, des valeurs à mettre en œuvre tout au long du projet d'établissement ; de façon transversale avec une mise en pratique dans chacun des axes retenus.

Le diagnostic population/inscrits a, de même, permis de définir des publics cibles.

LES VALEURS

Ces valeurs sont issues de discussions, en équipes, autour des difficultés sociétales et de la manière dont les médiathèques peuvent « réparer » certaines violences (six réunions d'équipe) Une dizaine de valeurs ont émergé et il a été proposé d'en retenir trois, les plus plébiscitées par les équipes.

Elles seront portées par un référent qui participera à tous les axes du projet d'établissement et sera le garant de la prise en compte des valeurs suivantes:

- **Développer le lien social**, dans le sens établi par les **droits culturels** (vivre ensemble, connaître les cultures des autres, favoriser la diversité culturelle, considérer la personne dans son ensemble et pas seulement l'usager, le patient, l'assuré, etc…) : encourager la collaboration, les interactions intergénérationnelles, la convivialité, rompre la solitude, encourager la participation des usagers
- **Affirmer une démarche d'éco-responsabilité** : dans les services, les collections, les équipements et les actions, en lien avec les objectifs du PCAET.
- **Contribuer à la citoyenneté** : développer l'esprit critique, lutter contre les fake-news, favoriser l'accès à l'information et à la formation tout au long de la vie

Les fiches actions seront interrogées à l'aune de ces valeurs et devront refléter leur prise en compte de manière concrète.

Un exemple :

- Mise en place d'un festival autour du numérique : en quoi développe-t-il concrètement le lien social ? Comment favorise-t-il une démarche écoresponsable ? comment contribue-t-il à la citoyenneté ? Quelles actions concrètes traduisent-elles la prise en compte de ces valeurs ?

LES PUBLICS CIBLES

Des publics cibles ont également été définis suite au diagnostic. Ils seront pris en compte dans le projet d'établissement, sans, bien entendu, exclure les autres publics : :

- Les 15/18 ans : très représentés dans la population, peu représentés dans les inscrits du réseau.
- Public senior : très représenté dans la population, peu représenté dans le public inscrit. Est-ce un public qui fréquente (animations, lecture sur place) mais qui n'emprunte pas et ne s'inscrit pas ?
- Public « CSP moins » ou éloigné du livre, de la culture, du numérique (pour des raisons physiques ou des freins psychologiques) : très représenté dans la population, peu représenté dans le public inscrit. Vigilance sur les barrières/freins psychologiques.
- Réaffirmer une attention particulière et permanente aux publics les plus jeunes : présents dans les inscrits mais parfois en autonomie (médiathèque de quartier), objectif de développement de la parentalité, objectif de mixité sociale.

LES AXES DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2024/2029

Le projet d'établissement, fort de ce diagnostic de territoire et des orientations politiques va se développer autour de trois axes à destination du public, et d'un quatrième axe, interne et managérial :

Ces quatre axes, déterminés par ce travail d'analyse des publics, des enjeux sociétaux, des orientations de politique publique de SNA, serviront de feuille de route au réseau des médiathèques pour les 5 années à venir.

Ils seront complétés par des valeurs et des publics cibles qui seront interrogés à chaque action, dans les trois axes à destination du public, à défaut de pouvoir être intégrés de manière systématique.

A destination du public :

Pour s'inscrire dans les enjeux d'identité territoriale et culturelle du territoire, les médiathèques doivent être une des vitrines culturelles du territoire de SNA :

- Axe 1 : La médiathèque c'est facile (ici et en ligne) ! favoriser l'accès et l'accessibilité aux médiathèques
- Axe 2 : La médiathèque c'est pour tous et à tous ! Diversifier les publics en diversifiant l'offre et les usages. Inclure une dimension participative dans le fonctionnement.
- Axe 3 : La médiathèque c'est partout ! Etre un acteur du territoire, développer la transversalité interservices et être reconnu comme service ressource.

A destination des agents :

- Axe 4 : La médiathèque, un réseau, une équipe. Accompagner les équipes vers les évolutions des médiathèques par la formation, accentuer la transversalité au sein du service culture et s'ouvrir aux partenaires extérieurs.

Chacun des axes comprend un certain nombre de fiches actions qui permettront de les rendre opérationnels. Une évaluation de chaque fiche action est prévue pendant le déroulé du projet d'établissement.

1 - Axe 1 : La médiathèque, c'est facile (ici et en ligne) !

Aujourd'hui, le constat concernant la fréquentation des médiathèques est le suivant :
les taux de pénétration des médiathèques sur le territoire sont juste au-dessus des moyennes nationales (à l'exception de Pacy-sur-Eure, dernier équipement en date qui a un taux de pénétration supérieur à 20%). La moyenne nationale d'inscrits actifs est, en 2018, à 12 ,5 %.
Il est nécessaire d'actionner les leviers à notre disposition pour faciliter l'accès et l'accessibilité aux médiathèques et poursuivre la dynamique enclenchée par la gratuité d'accès aux médiathèques, pour tous.
Cet axe se déclinera en deux points et neuf fiches actions :

Objectifs :

- *Favoriser l'accès et l'accessibilité sur place : réaménager les espaces, améliorer la signalétique interne et extérieure, travailler l'accès handicapé aux collections et aux services*
- *Favoriser l'accès et l'accessibilité en ligne : élargir les services en ligne à partir du site internet, travailler l'accessibilité handicap du site.*

Et demain ? Vers

Des horaires élargis pour Vernon, Saint-Marcel, Tourny
Une signalétique visible dans la ville et sur les bâtiments
Des espaces repensés et faciles à appréhender à Vernon
Le développement de services numériques pour faciliter les usages
Une identité forte pour le réseau des médiathèques

2 - Axe 2 : la médiathèque, c'est pour tous et à tous !

Certains publics ne fréquentent pas les médiathèques car l'image de la médiathèque est encore associée aux livres, à l'école, au savoir. La légitimité culturelle n'est pas acquise par tous et impose des barrières mentales à la fréquentation.
Le pourcentage des habitants vivant seuls sur notre territoire est supérieur à la moyenne nationale. Le lien social est primordial. Inclure la participation des usagers au fonctionnement des médiathèques, c'est aussi développer le sentiment d'appartenance à la communauté des acteurs culturels. De même, poursuivre le travail avec les partenaires du territoire conduit à faire reconnaître les médiathèques comme établissements culturels et sociaux dont le rôle doit être central au sein du territoire. Le travail partenarial mixte les publics, les élargit et permet de cibler les actions.

Cet axe se déclinera en deux points et dix fiches actions :

Objectifs :

- *La médiathèque, c'est pour tous : élargir les publics par une offre de collections différente. Cibler les publics prioritaires dans les actions culturelles.*
- *La médiathèque, c'est à tous : usagers et partenaires créateurs de la médiathèque, les médiathèques identifiées comme lieux ressource.*

Et demain ? Vers

Le prêt d'instruments de musique et de vinyles à Vernon
Le prêt de jeux de société à Gasny, Tourny, Pacy-sur-Eure et Saint-Marcel
Création d'un comité d'usagers pour les acquisitions
Prise en charge d'actions culturelles en coopération avec les usagers
Une hausse des inscriptions pour les publics éloignés du livre et de la lecture
Un réseau de médiathèques investi dans la formation tout au long de la vie

3 - Axe 3 : la médiathèque, c'est partout !

Aujourd'hui l'agglomération est fédératrice de territoires et joue un rôle de valorisation, mettant en avant les diversités et les spécificités. Cependant une partie de la population est éloignée de la culture géographiquement. Certains obstacles à la fréquentation ne peuvent être résolus que par la proximité ou des actions hors les murs. Il faut rééquilibrer le territoire en offre de lecture publique et développer des actions hors les murs.
Cet axe se développera en deux points et neuf fiches actions :

Objectifs :

- *Equilibrer l'offre de lecture publique sur le territoire*
- *Mettre en place des actions et des services hors les murs*

Et demain ? Vers

Un nouveau lieu aux Andelys
Une offre hors les murs sur le territoire de SNA
Une offre élargie dans les quartiers politique de la ville

4 - Axe 4 : la médiathèque, une équipe, un réseau

Les évolutions des médiathèques et leur transformation en tiers lieu nécessitent des accompagnements auprès des équipes. Des process internes renouvelés doivent accompagner ces évolutions. La transversalité est encore à encourager au sein du réseau et elle doit être élargie à l'ensemble de tous les réseaux culturels (enseignement artistique, théâtre)
Cet axe sera décliné en deux points et six fiches actions :

Objectifs :

- *Accompagner les évolutions des médiathèques par un plan de formation attaché aux axes du projet d'établissement*
- *Accentuer la transversalité et veiller au bien-être au travail*

Et demain ? Vers

Une équipe mieux formée sur le numérique et la participation des usagers

Une identité SNAC partagée et portée par toutes les équipes

Récapitulatif des axes et fiches actions 2024/2029

Les actions en vert sont poursuivies d'un projet d'établissement à l'autre

Axes	Objectifs	Actions	Déclinaison des pistes d'actions	Publics concernés	Valeurs	Investissement financier	Calendrier
1 - La médiathèque, c'est facile (ici et en ligne) !	*Favoriser l'accès et l'accessibilité sur place* *Favoriser l'accès et l'accessibilité en ligne*	Améliorer l'accessibilité des bâtiments et des espaces	1 - Travailler sur la signalétique extérieure (bâtiments) et l'accessibilité physique 2 - Réaménager les espaces et signaliser les collections	Tous	Citoyenneté et éco-responsabilité	Etude de réaménagement : 37 000 euros subventionnable si travaux à l'issue Panneaux de signalétique bâtiments et villes	2024 et suiva
		Améliorer l'accueil dans les médiathèques et les positionner comme des lieux ressources	3 - Revoir les horaires d'ouverture des structures de Vernon, Tourny, Saint-Marcel 4 - Réfléchir à la mise en place d'une offre open + à Vernon 5 - Améliorer l'accueil dans les médiathèques (certification, formation, charte…) et les faire évoluer en lieux ressources	Tous	Citoyenneté et lien social	Service Open + (45 000 euros, subventions 70%)	2026
		Développer une campagne de communication autour	6 - Revoir le Sapristi (maquette, format, contenu, diffusion) 7 - Prévoir campagne de com sur la gratuité et les services	Tous et éloignés		Campagne de communication	2025

		de la gratuité et revoir les outils de com					
		Améliorer l'accessibilité en ligne et enrichir les services en ligne	8 -Travailler l'accessibilité public handicapé du site 9 - Améliorer la relation usager par de nouveaux services en ligne (SMS, alertes nouveautés, préinscription, suggestion d'achat, réserver un créneau jeu vidéo, etc..)	Tous et éloignés et empêchés	Citoyenneté et lien social	Crédits développement site Coût des services Babelio et Eurekoi	2025
2 – La médiathèque, c'est pour tous et à tous	*La médiathèque, c'est pour tous : élargir les publics* *La médiathèque, c'est à tous : usagers et partenaires créateurs de la médiathèque*	Faire évoluer les collections pour élargir les publics en lien avec la politique documentaire	10 - Rédiger une charte des collections 11 - Développer de nouveaux supports (prêts de consoles, platines, vinyles, instruments de musique, jeux de société) 12 - Développer l'offre numérique (liseuses, manga io…) en la ciblant	Public ados, jeunes adultes, éloignés	Citoyenneté et lien social	Investissement sur les nouvelles collections (subventionnées) Coût d'une offre numérique (10 000 euros) complémentaire à celle de la MDE	2024 2024 et suiva 2025 et suiva
		Associer les usagers aux acquisitions	13- Créer des comités d'acquisition mixtes (bibliothécaires/usagers) dans certains domaines	Public ados, seniors, prise en compte des droits culturels	Lien social et droits culturels	A coût constant	2025 et suiva

		Faire reconnaître les médiathèques comme actrices de la lutte contre le réchauffement climatique	14 - Revoir le circuit du livre avec une lecture écoresponsable (couverture des documents, pilons, etc..)		Eco-responsabilité	A coût constant	2024 et suiva
		Associer les usagers à la vie culturelle des établissements	15 - Structurer l'action culturelle par une charte inclusive 16 - Valoriser les compétences des bénévoles et des usagers 17 - Nouer des partenariats avec les partenaires locaux pour le développement de certains services (Fablab et pratiques numériques intergénérationnelles), potager…) et valoriser le fonds patrimonial et les acteurs locaux	Tout public, seniors, prise en compte des droits culturels	Citoyenneté, lien social, écoresponsabilité et droits culturels	A coût constant	2025 et suiva
		Lutter contre la fracture numérique	18 - Participer à la fabrique du citoyen (lutte contre les fake-news, éducation aux media)) 19 - Favoriser l'accompagnement des usagers sur les demandes numériques (Aidant connect, conseillers numériques)		Citoyenneté Lien social	A coût constant	2024 et suiva
3 – La médiathèque c'est partout	*Equilibrer l'offre de lecture publique sur le territoire* *Mettre en place des actions et des services hors les murs*	Rééquilibrer l'offre de lecture publique du territoi	20 – Intégrer un nouveau tiers lieu aux Andelys pour desservir le nord du territoire 21 –Se positionner comme pôle ressource pour le développement de la lecture publique sur le territoire 22- Repenser l'offre de services culturels dans le secteur des QPV 22 - Engager une réflexion sur l'opportunité		Eco-responsabilité Citoyenneté Lien social	Coût construction et aménagement Andelys Coût déménagement et aménagement bib de quartier Création d'un poste financé à 50 %pour le	2028

		re	d'un contrat territoire lecture			suivi du CTL	
		Mettre en place des services hors les murs	24 - Préparer l'ouverture du tiers lieu pour le nord du territoire par des services hors les murs (kiosque d'emprunt, permanences d'inscription…) 25 – Réfléchir au développement d'outils itinérants (type Booktruck, Micro-folies) pour les dessertes rurales 26 Permettre l'emprunt hors les murs : kiosque d'emprunt à positionner sur Vernon Favoriser le portage à domicile 27 – Favoriser le portage à domicile par le développement d'un système d'entraide		Citoyenneté Eco-responsabilité Lien social	Kiosque d'emprunt : 88 000 euros (financement possible à 80%) Bibliambulle : 18 000 (financement possible à 80%) Booktruck : 35 000 (financement possible à 80 %) Augmentation de la charge de travail de la personne en charge de la navette Prévoir service civique pour les actions hors les murs	2026 2028 2028 2025
		Rendre visible les médiathèques hors les murs	28 - Assurer une présence et une action des médiathèques sur toutes les manifestations non commerciales avec des outils adaptés au déploiement extérieur des services	Ados, publics éloignés, seniors	Citoyenneté	Kit de communication à prévoir	2026
4 –La médiathèque, une équipe, un réseau	*Accompagner les évolutions des médiathèques par un plan de formation attaché aux axes du projet d'établissement* *Accentuer la transversalité et veiller au bien-être au travail*	Développer la solidarité et l'entraide au sein du réseau des médiathèques	29 - Revoir les process internes de communication		Lien social	A coût constant	2024 et suiva
		Développer les	30 - Elargir le vis ma vie aux autres réseaux de culture 31 - Favoriser les échanges au sein du		Lien social	A coût constant	2025 et suiva

		relations entre agents au sein du service culture	service culture 32 - Favoriser les outils de communication communs pour renseigner au mieux l'usager « culture »				
		Valoriser les compétences des bibliothécaires auprès du public et des élus	33 - Mieux communiquer sur le « off » et les bilans d'activités		Lien social	A coût constant	2024 et suiva
		Elaborer un plan de formation en lien avec les axes du projet d'établissement	34 - Formations priorisées sur les domaines suivants : Accompagnement numérique des usagers Education aux media et à l'information Se former à la démarche de l'UX design La politique documentaire en réseau Accueil des publics empêchés Accueil des adolescents en médiathèque Participation des usagers en médiathèque		Citoyenneté	Budget formation hors CNFPT	2024 et suiva

Phasage financier du projet d'établissement 2024/2029

Le calendrier est proposé à titre indicatif, il peut être amené à évoluer selon les opportunités et les modes de financement.

Calendrier	Actions	Fonctionnement et frais de	Investissement	Accompagnement financ

		personnel		
2024 (prévus au budget)	Réaménager les espaces et signaliser les collections		37 000	DRAC 40 % HT si travau prévus
	Développer de nouveaux supports (instruments de musique, vinyles, jeux de société, consoles de jeux)		8 000	DRAC 40 % HT
2025	Travailler sur la signalétique extérieure villes et bâtiments	Prévoir budget communication		
	Travailler l'accessibilité public handicapé du site internet	Crédits de développement du site 810 euros		
	Améliorer la relation usager par de nouveaux services en ligne	Crédits de développement du site 810 euros		
	Développer l'offre numérique en la ciblant	10 000 euros pour une offre numérique complémentaire par an		
	Favoriser le portage à domicile par le développement d'un système d'entraide ou l'embauche d'un service civique	1 400 euros par an pour service civique		
2026	Mettre en place une offre open + sur Vernon pour élargir les horaires d'ouverture		45 000	DRAC 40 % CD 30 %
	Mettre en place une campagne de communication sur le réseau des médiathèques et un kit pour communiquer hors les murs	Prévoir budget communication		
	Préparer l'ouverture d'un tiers lieu culturel aux Andelys et permettre l'emprunt hors les murs sur le territoire de SNA		88 000	DRAC 40 % CD 30 % su l'investissement
2027	Intégrer un nouveau tiers lieu aux Andelys pour la desserte du nord du territoire	Recrutements à prévoir	Coût travaux, acquisition de documents et mobiliers selon lancement marché	DRAC 40 %, CD 800 00 euros sur l'investissemen
2028/2029	Développer des outils itinérants pour les dessertes rurales type booktruck	Augmentation du temps de travail d'un agent (+ 25 heures) = 35 000	53 000	DRAC 40 %, CD 30 %

	Repenser l'offre de services culturels dans le secteur des QPV		En fonction des opportunités immobilières du territoire	DRAC 40%, CD 30 %
TOTAL SUR 6 ans		**50 000 euros hors projet Andelys**	**231 000 euros hors projet des Andelys**	Reste à charge SNA sur l'investissement : 30 %

ANNEXES

Vous trouverez ci-après les documents structurants pour l'organisation quotidienne du réseau :

- Annexe 1 : Règlement et chartes d'utilisation (liseuses, jeux vidéo, instruments de musique)
- Annexe 2 : Organigramme du réseau des médiathèques
- Annexe 3 : Conventions de partenariats (écoles, médiathèques associées, partenaires)
- Annexe 4 : Les 122 compliments ou suggestions 2022 de nos publics

Annexe 1 Le règlement du réseau

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU RESEAU DES MEDIATHEQUES

PREAMBULE

Le réseau des médiathèques de Seine Normandie Agglomération (SNA) est un service public intercommunal chargé d'assurer l'égalité d'accès pour tous à la lecture, aux loisirs culturels et aux différentes sources documentaires.

Il est situé sur les communes suivantes :

- Vernon (médiathèque et médiathèque de quartier) ;
- Saint-Marcel ;
- Pacy-sur-Eure ;
- Gasny ;
- Vexin-sur-Epte
- La Chapelle-Longueville ;
- Ménilles ;
- Breuilpont.

Par ses actions, il contribue au développement de la lecture publique au sein de son territoire et participe à sa vie culturelle.

Par ses collections, il fournit, tel que défini par le manifeste de l'Unesco en 2022, « l'accès à un large éventail d'informations et d'idées ; libres de toute censure, il soutient l'éducation formelle et informelle à tous niveaux ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie. »

L'ensemble du personnel composant le réseau est à la disposition des usagers afin de les accompagner, de les aider et de leur faciliter l'accès aux ressources et animations.

Le présent règlement intérieur, applicable dans l'ensemble des établissements composant le réseau des médiathèques de Seine Normandie Agglomération, définit les différentes modalités permettant à l'usager de pouvoir bénéficier de ses services ainsi que les droits et devoirs qui les lient à ce dernier.

Ce règlement favorise la qualité du service rendu et participe au maintien d'un environnement en adéquation avec les missions portées par le réseau des médiathèques de SNA.

I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : OPPOSABILITE DU REGLEMENT

Le présent règlement est applicable dans l'ensemble des établissements composant le réseau des médiathèques de Seine Normandie Agglomération et est opposable à l'ensemble des usagers du réseau des médiathèques.

Article 2 : MISSIONS DU RESEAU DES MEDIATHEQUES

Le réseau est un service public chargé de contribuer à l'information, à la documentation, à la formation, aux loisirs et à l'activité culturelle de toute la population.
Ses missions s'exercent dans le cadre des choix culturels et budgétaires retenus par Seine Normandie Agglomération.
Il propose des collections (livres, CD, DVD, livres lus, liseuses, instruments de musique, jeux de société, journaux, revues et jeux-vidéo), un programme de manifestations et d'activités en direction de tous les publics (rencontres d'auteurs, expositions, conférences, lectures de contes, ateliers, accueils de classes, projections, formations à Internet…) et, fourni par le département, un portail de ressources en ligne (la médiathèque numérique de l'Eure) qui propose des films, des livres, de la presse, des jeux et de l'autoformation en ligne.

Les bibliothécaires sont à la disposition du public pour l'aider dans ses recherches et le conseiller pour une meilleure utilisation des services offerts.

Article 3 : SERVICES

Selon les structures, les médiathèques du réseau proposent des services sur place :

- **Sans carte de lecteur** :

- Consultation des livres et des revues ;
- Écoute sur place de musique,
- Consultation du portail Internet (https://.biblio.sna27.fr) du réseau des médiathèques de SNA ;
- Accès aux postes informatiques (Internet et bureautique) et possibilités d'impressions (*voir annexe 2) ;*
- Accès aux photocopieurs (*voir annexe 2*) ;
- Accès aux actions culturelles (expositions, conférences, projections, ateliers…) selon les modalités définies par les programmes (accès libre ou inscription sur le site internet du réseau ou via un bibliothécaire). Dans le cas d'un accès aux actions culturelles sur inscription, les inscriptions sont validées par ordre d'arrivée. Le nombre de places étant limité, les personnes inscrites doivent veiller à prévenir en cas d'absence, afin de permettre l'inscription aux personnes sur liste d'attente.
- Accès à la wifi

- **Sur présentation de la carte :**

- Prêt et réservation des documents
- Accès à son compte personnel sur le site Internet et l'application du réseau des médiathèques de SNA
- Accès aux jeux-vidéo pour jouer sur place (cf charte d'utilisation des jeux vidéo en annexe 2)

II - CONDITIONS D'ACCÈS AU RÉSEAU

Article 4 : ACCÈS

L'accès aux médiathèques du réseau est libre et ouvert à tous. Les enfants de moins de cinq ans doivent être accompagnés par un enfant plus âgé ou un adulte.
L'inscription est nécessaire pour emprunter des documents, jouer aux jeux vidéo sur les consoles proposées par la médiathèque et utiliser les ressources en ligne proposées par la médiathèque départementale de l'Eure.
L'accès est autorisé aux petits animaux de compagnie tenus en laisse ainsi qu'aux chiens d'aveugle.

Article 5 : SITE INTERNET ET APPLICATION MOBITHEQUE

Le portail Internet (https://.biblio.sna27.fr) des médiathèques du réseau est accessible à tous.
Une application mobile Mobithèque, disponible sous Android ou IOS, permet de se connecter à son compte lecteur et d'avoir accès aux mêmes services sur le site internet.

Article 6 : CARTE D'ABONNÉ

La carte d'abonné donne accès aux services de toutes les médiathèques du réseau quel que soit le lieu d'inscription.

Article 7 : RESPONSABILITE PARENTALE

La présence et le comportement des mineurs dans les médiathèques du réseau, accompagnés ou non, demeurent sous l'entière responsabilité des parents ou représentants légaux. Le personnel ne saurait être tenu pour responsable en cas d'accident ou pour tout usage des ressources de la médiathèque.
Les documents empruntés par des mineurs se font sous la responsabilité parentale.
Les sites internet consultés par des mineurs se font sous la responsabilité parentale.

Article 8 : DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

L'accueil des classes et les services aux collectivités ou aux associations font l'objet de dispositions particulières. Pour ce faire, il conviendra de prendre l'attache du personnel de la médiathèque concernée pour pouvoir en bénéficier.

III – MODALITÉS D'INSCRIPTION

Article 9 : INSCRIPTION

Pour s'inscrire, l'usager présente un justificatif de domicile de moins de trois mois (quittance de loyer, facture ou de téléphone) et remplit une fiche d'inscription qui vaut acceptation du règlement. Il reçoit alors une carte individuelle et personnelle.
L'adhésion est valable 1 an de date à date et remise à jour chaque année, après vérification, en présence de l'usager, des informations saisies sur le logiciel des médiathèques. Le renouvellement d'inscription vaut également acceptation du règlement.

Les enfants et les jeunes de moins de quatorze ans doivent faire signer la fiche d'inscription par l'un de leurs parents.

Article 10 : BÉNÉFICIAIRES DES CARTES PROFESSIONNELLES

Les collectivités (centres sociaux, établissements scolaires, centres de loisirs, associations) et les assistantes maternelles peuvent bénéficier d'une carte professionnelle nominative sur présentation d'une attestation de l'employeur. La carte est valable un an.
Le titulaire est responsable de sa carte et des documents empruntés.

Article 11 : RESPONSABILITÉS DE L'USAGER

Le titulaire ou son représentant légal est responsable de la carte et des documents empruntés.
Le remplacement d'une carte détruite ou perdue, est payant (voir article 17 du présent règlement). Le remplacement sera gratuit sur présentation d'une déclaration de vol de papiers faite auprès des services de police.
Tout changement d'adresse ou de situation doit être signalé dans les plus brefs délais afin de permettre l'envoi de toute correspondance relative aux transactions d'emprunt (retards et réservations de documents).

Article 12 : CONFIDENTIALITÉS

La gestion des inscriptions et des prêts est informatisée.
Le personnel des médiathèques du réseau s'engage à respecter la confidentialité des inscriptions et des opérations de prêt des usagers.
La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi Informatique et Libertés vise à protéger les personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à alimenter le logiciel de gestion des bibliothèques. Ces données, à caractère personnel, ne sont transmises à aucun autre destinataire. La conservation des données personnelles est en conformité avec le RGPD. Elles ne sont ni cédées ni conservées au-delà de deux ans d'inactivité de la carte.

Conformément au règlement européen n°2016/679 dit règlement général sur la protection des données (RGPD), applicable dans l'ensemble de l'Union Européenne à compter du 25 mai 2018, les personnes inscrites bénéficient notamment des droits suivants : le droit d'accès, le droit de rectification, le droit à l'effacement, le droit d'opposition au traitement des données. »

IV – CONDITIONS D'EMPRUNT

Article 13 : CARTE DU LECTEUR

La présentation de la carte de lecteur est **indispensable** pour tout emprunt.
On ne peut ni emprunter, ni réserver de documents adultes sur une carte enfant sauf autorisation des bibliothécaires.
L'adhérent, muni de sa carte, peut réserver un document à partir du site internet, de l'application ou auprès des bibliothécaires.

Article 14 : CONDITIONS D'EMPRUNT POUR LES USAGERS

Les documents peuvent être empruntés et restitués dans n'importe quelle structure du réseau sauf les instruments de musique, les jeux de société, les vinyles qui doivent être restitués en main propre, dans la médiathèque d'emprunt.

Les usagers inscrits et à jour de leur inscription peuvent emprunter :

- 1 liseuse ;

- DVD, livres, revues, livres audio, cd sans limitation de nombre
- 1 vinyle
- 1 jeu vidéo
- 1 jeu de société
- 1 instrument de musique (cf annexe 3)

Les emprunts sont à restituer sous un mois sous peine de relances détaillées dans l'article 20 du présent règlement.
L'emprunt peut être prolongé deux fois, avant la date de retour**,** auprès des bibliothécaires, sur le site internet ou l'application mobile, ceci à condition que les documents ne soient pas réservés par un autre usager.
Tout usager souhaitant emprunter un instrument ne peut le faire qu'auprès de la médiathèque de Vernon et s'engage à respecter la charte figurant en annexe 3 du présent règlement.

Article 15 : CONDITIONS D'EMPRUNT POUR LES BENEFICIAIRES de CARTES PROFESSIONNELLES

Les collectivités ne peuvent emprunter que des documents imprimés (livres ou revues) et des documents sonores.
Chaque collectivité inscrite peut emprunter 40 livres ou revues pour une durée de deux mois. Les structures petite enfance, les assistantes maternelles peuvent emprunter 30 livres ou revues pour une durée de deux mois.
Les cartes d'emprunt pour les collectivités non gérées par Seine Normandie Agglomération seront soumises à la signature d'une convention.

Article 16 : RÉSERVATION DE DOCUMENTS

Les documents accessibles au prêt, qui sont absents pour cause de prêt, peuvent être réservés par les usagers à jour de leur abonnement sur présentation de leur carte individuelle.

Chaque adhérent peut réserver au maximum dix documents par support sauf pour les jeux-vidéo (1 jeu-vidéo, 1 instrument de musique, 1 vinyle).

Informé par courrier ou courriel de la disponibilité du document, l'adhérent dispose d'un délai de 10 jours pour le retirer dans la médiathèque qu'il aura choisie lors de sa réservation (à l'exception des jeux de société et des instruments de musique qui ne peuvent s'emprunter et être restitués que dans la médiathèque qui les propose). Si le document n'est pas retiré avant ce délai, l'usager perd le bénéfice de sa réservation et le document est remis en circulation.

Dans les cas de réservation par plusieurs usagers, la date de réservation établit la priorité d'attribution du document. En conséquence, l'usager qui a réservé le document en premier, est prioritaire.

Article 17 : DOCUMENTS EXCLUS DU PRÊT

Certains documents ne peuvent pas être empruntés : fonds ancien, dictionnaires et encyclopédies, fonds local, presse quotidienne et dernier numéro paru pour les revues. Ils sont consultables sur place.

V- TARIFICATION

Article 18 : **TARIFS**

La carte d'inscription est gratuite pour tous, habitants du territoire ou hors territoire.

Les tarifs, votés en conseil communautaire, pour les cartes perdues ou les photocopies sont les suivants :

Tarif carte perdue : 1,50 €
Tarif photocopie : 0.20 €

VI – ETAT DES DOCUMENTS

Article 19 : RESPECT DE L'INTÉGRITÉ DES DOCUMENTS

Les usagers ont l'obligation de prendre soin des documents qui leur sont prêtés et de les restituer dans leur intégralité (matériel d'accompagnement, boîtier…)
L'emprunteur est tenu de signaler au personnel de la médiathèque les dommages qu'il a provoqués ou constatés sur le document.
Un état des lieux du document sera effectué à l'emprunt et au retour pour les jeux de société et les instruments de musique (en présence du lecteur si possible) ou au mieux dans la semaine suivant la restitution
Tout document rendu dégradé fera l'objet d'une demande de remboursement, avec, pour les documents audio-visuels, les droits spécifiques (droit de prêt et/ou de consultation...), pour les instruments de musique, un plafond de remboursement est fixé à 250 euros, pour une liseuse le plafond de remboursement est fixé à 100 euros.

Article 20: RETARD DE RESTITUTION DES DOCUMENTS

En cas de non-respect des délais de retour des documents, des rappels par mail ou courrier seront envoyés.
Faute de restitution des documents, un avis de recouvrement sera émis par le Trésor Public pour exiger le remboursement des documents, selon leur valeur commerciale.
Ce remboursement sera majoré par le Trésor Public pour frais de dossiers.
Le défaut de réception d'un avis de retard ne peut en aucun cas dégager l'emprunteur de ses obligations à l'égard des documents empruntés.

Article 21 : VÉRIFICATION DE L'ETAT DU/DES DOCUMENTS

Lors de la restitution des documents, les agents de la médiathèque procéderont la vérification des documents, conformément à l'état des lieux réalisé lors de l'emprunt (pour les instruments de musique).
La vérification des documents ne pouvant toujours s'effectuer au moment du retour du document, la médiathèque se réserve le droit de procéder à cette vérification dans un délai d'une semaine suivant la restitution.
Si l'état ne s'avère pas conforme à l'état initial, les agents de la médiathèque pourront prendre attache de l'usager et pourront demander le remboursement du document, du jeu de société ou de l'instrument de musique si nécessaire.

Article 22 : REMISE EN ÉTAT DU/DES DOCUMENTS

Les réparations sur les documents sont uniquement effectuées par le personnel de la médiathèque.
En cas de rupture de cordes sur les instruments de musique, l'usager aura l'obligation de racheter un jeu de cordes et de le fournir au personnel de la médiathèque.

Article 23 : DROITS D'AUTEUR

Les auditions et visionnages des documents multimédias sont exclusivement réservés à un usage personnel dans le cadre familial ou privé (Cercle de famille).

La médiathèque dégage sa responsabilité de toute infraction à ces règles.
Les photocopies des documents patrimoniaux sont interdites.

ARTICLE 24 : RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Tout usager, par le fait de son inscription ou de sa participation à une activité proposée par la médiathèque, s'engage à se conformer au présent règlement intérieur.
Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suppression temporaire ou définitive du droit au prêt et le cas échéant, de l'accès à la médiathèque. La décision sera signifiée par courrier de mise en demeure.

Le personnel de la médiathèque est chargé, sous la responsabilité déléguée du directeur/responsable de la médiathèque, de l'application du présent règlement, dont un exemplaire est affiché, en permanence, dans les locaux à l'usage du public, et peut, en cas de nécessité, prendre les dispositions qu'il jugera nécessaire pour le maintien de la sécurité du public et de la structure.

Tout manque de respect caractérisé à l'encontre du public ou des membres du personnel, peut entraîner la suspension des services proposés, voire l'interdiction d'accéder aux locaux.
Les perturbations graves pourront entraîner un dépôt de plainte.

Il pourra être remis une copie de ce règlement intérieur à tout usager en faisant la demande.

ANNEXES

ANNEXE 1

CHARTE D'UTILISATION DES POSTES DE CONSULTATION INTERNET

L'accès aux postes informatiques est un service gratuit que le réseau des médiathèques de Seine Normandie Agglomération met à la disposition de ses usagers.

La consultation d'Internet a pour objectifs :

- Élargir les ressources documentaires de la médiathèque ;
- Permettre à un public le plus large possible de découvrir et d'utiliser ces nouveaux outils de recherche d'information.

Conditions d'accès

Les postes sont accessibles à l'ensemble des usagers inscrits ou non au réseau des médiathèques et médiathèques de Seine Normandie Agglomération.

Les usagers sont autonomes dans leur utilisation d'internet.

Pour les usagers débutants, il est possible de prendre rendez-vous pour une initiation d'une heure avec l'animateur multimédia, à la médiathèque de Vernon.

Conditions d'utilisation

Chaque poste est prévu pour deux personnes au maximum.

Les postes internet en section jeunesse sont réservés aux enfants. La consultation des postes internet se fait sous la responsabilité des parents (durée de connexion et sites consultés)

L'usage d'internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque ; sont donc interdits la consultation de sites contraires à la législation française, notamment ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que les sites pornographiques.

Il est interdit aux usagers d'utiliser leurs propres logiciels sur les postes de consultation ou de modifier en quoi que ce soit leur configuration.

L'usager s'engage à ne pas consulter de sites payants. Toute transaction commerciale est interdite à partir des postes de la médiathèque.

Il est interdit de télécharger les programmes.

Les clés USB ainsi que les disques CD personnels sont soumis à autorisation du personnel de la médiathèque avant leur utilisation.

Les utilisateurs peuvent imprimer des pages au tarif d'une photocopie, en ayant sollicité auparavant l'autorisation du personnel de la médiathèque.
Toute impression effectuée est due.

En cas de non-respect de ces règles, le personnel de la médiathèque pourra demander aux utilisateurs de quitter le poste qu'ils occupent.

ANNEXE 2

CHARTE D'UTILISATION DES JEUX-VIDÉO

L'accès aux jeux vidéo est un service gratuit que le réseau des médiathèques met à la disposition de ses usagers inscrits.

Conditions d'accès

Les consoles de jeux ne sont accessibles qu'aux personnes inscrites dans le réseau des médiathèques sur présentation de leur carte d'adhérent.

Les usagers sont autonomes dans leur utilisation des jeux-vidéo.

Les enfants de moins de 3 ans ne pourront accéder à ce support.

Les enfants de 3 à 7 ans devront être accompagnés d'un adulte.

Les enfants de plus de 7 ans peuvent accéder aux jeux-vidéo sans la présence d'un adulte.

La réservation d'un poste est possible et conseillée.

Conditions d'utilisation

L’accès aux jeux vidéo est inclus dans l’offre proposée par le réseau des médiathèques et accessible à tous.

Chaque poste est prévu pour deux ou quatre personnes maximum selon la médiathèque où le service est proposé.

Les joueurs ne pourront utiliser que les jeux adaptés à leur âge selon les dispositions prévues par l’éditeur, réglementation établie par le PEGI (Pan European Game Information) et indiquées sur le boîtier.

Les sauvegardes de partie peuvent être effectuées par l’usager, sur la console, par l’intermédiaire d’une clé USB personnelle.

En cas de non-respect de ces règles, le personnel de la structure pourra demander aux utilisateurs de quitter le poste qu'ils occupent.

Durée d'utilisation

L'utilisation est limitée à une heure par séance de jeu.

ANNEXE 3

CHARTE D’EMPRUNT DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE ET OBJETS MUSICAUX

Conditions générales :

Le prêt d’instruments et d’objets musicaux est réservé aux usagers des médiathèques du réseau Seine Normandie Agglomération. Il se fait exclusivement à Vernon. Pour profiter de ce service, il vous faut signer cette charte et état des lieux, à chaque emprunt, qui vous engage contractuellement à respecter l’ensemble des points abordés ci-dessous.

Chaque instrument ou objet musical est prêté au sein d’un pack dont la constitution est variable (la composition des packs vous sera communiquée par l’état des lieux ci-après). Il n’est pas possible de n’emprunter qu’une partie des packs.
Le pack est sous la responsabilité de l’emprunteur ou du tuteur légal de celui-ci, dans le cadre d’un emprunt par un enfant.
Un enfant de moins de 16 ans ne peut emprunter d'instruments jeunesse sans la présence de son parent qui aura signé la charte et l’état des lieux.
En cas de perte, de détérioration, de vol, une compensation pourra être exigée par le réseau des médiathèques selon les conditions émises dans le règlement du réseau de lecture publique. En cas de problèmes, ou de dysfonctionnement, n’hésitez pas à contacter la médiathèque au: 02.32.64.53.06.

Conditions d’emprunt :

Le prêt:
Le prêt se fait pour une durée d’un mois, renouvelable deux fois en cas de non réservation du pack par un autre usager. L’emprunt et le retour se font exclusivement à la médiathèque de Vernon, en section Image et Son, au deuxième étage. L’inventaire de prêt se fait en présence d’un bibliothécaire.
A l’emprunt, vous êtes tenu de signer la présente charte et état des lieux dans laquelle vous allez pouvoir trouver l’ensemble de la composition des packs ainsi que la valeur monétaire des objets empruntés.

Le retour:

Le retour doit se faire dans la section Image et Son de la Médiathèque de Vernon auprès des bibliothécaires. Il s'effectue en deux temps : dans un premier temps le bibliothécaire vérifie, en présence de l'usager que tous les éléments du pack sont restitués. Puis le bibliothécaire et l'usager constatent ensemble du bon état des instruments, objets musicaux ou accessoires afin de valider le retour du pack. Dans le cas où il est impossible pour les bibliothécaires de faire la vérification du pack sur l'instant; le réseau des médiathèques s'autorise un délai d'une semaine pour revenir vers l'usager en cas de détérioration des instruments. Le cas échéant, les éventuels dommages non constatés durant cette période de temps ne pourront donner lieu à une demande de remboursement auprès des usagers.

La réservation:
Tout instrument peut être réservé sur le site du réseau des médiathèques ou directement auprès des bibliothécaires. Les instruments réservés ne peuvent être empruntés et rendus qu'à la médiathèque de Vernon, en main propre.

Litiges et mise en recouvrement

Détérioration et remboursement: Le prix du remboursement des instruments est à retrouver au sein du règlement des médiathèques de BiblioSNA. Dans le cadre spécifique des instruments à cordes, en cas de rupture de celles-ci, vous devrez racheter un jeu de cordes et l'apporter aux bibliothécaires (vous n'avez pas à les monter vous-mêmes ou à les faire monter par un professionnel)

Conditions d'utilisations:
L'emprunteur veillera à :
- Ne pas exposer l'instrument à de grands écarts de température.
- Ne pas laisser l'instrument dans la voiture, en hiver comme en été
- Protéger l'instrument des coups et chocs divers.
- Ne pas stocker l'instrument dans un environnement humide.
- Pour les instruments à cordes : ne pas augmenter la tension des cordes de façon intempestive au risque de casser la corde.

Etat des lieux à l'emprunt -
Instruments et Objets musicaux

- Guitare folk – 200€
- Guitare classique – 200€
- Guitare acoustique – 200€
- Guitare électrique – 200€
- Guitare basse – 200€
- Banjo – 150€
- Ukulélé – 80€
- Balalaïka – 120€
- Housse – 50€
- 3 Médiators – 15€
- Casque avec prise jack – 70€
- Sangle – 30€
- Méthode coup de pouce – 25€
- Etc….
- ……
- ……
- …….

- ……..

Valeur totale du pack: ____€

Remarques:

En utilisant ce service, je m'engage à :
- Respecter les règles d'emprunt et de retour
- Restituer l'instrument en état avec ses accessoires.
- Respecter les préconisations techniques

Adhérent majeur / Représentant légal de l'adhérent mineur

Nom .....

Date de naissance __ __ / __ __ / __ __ __ __ N° de carte __ __ __ __ __

Date d'emprunt : .....Date de restitution : ……..

Signature :

Annexe 2 : Organigramme du réseau des médiathèques

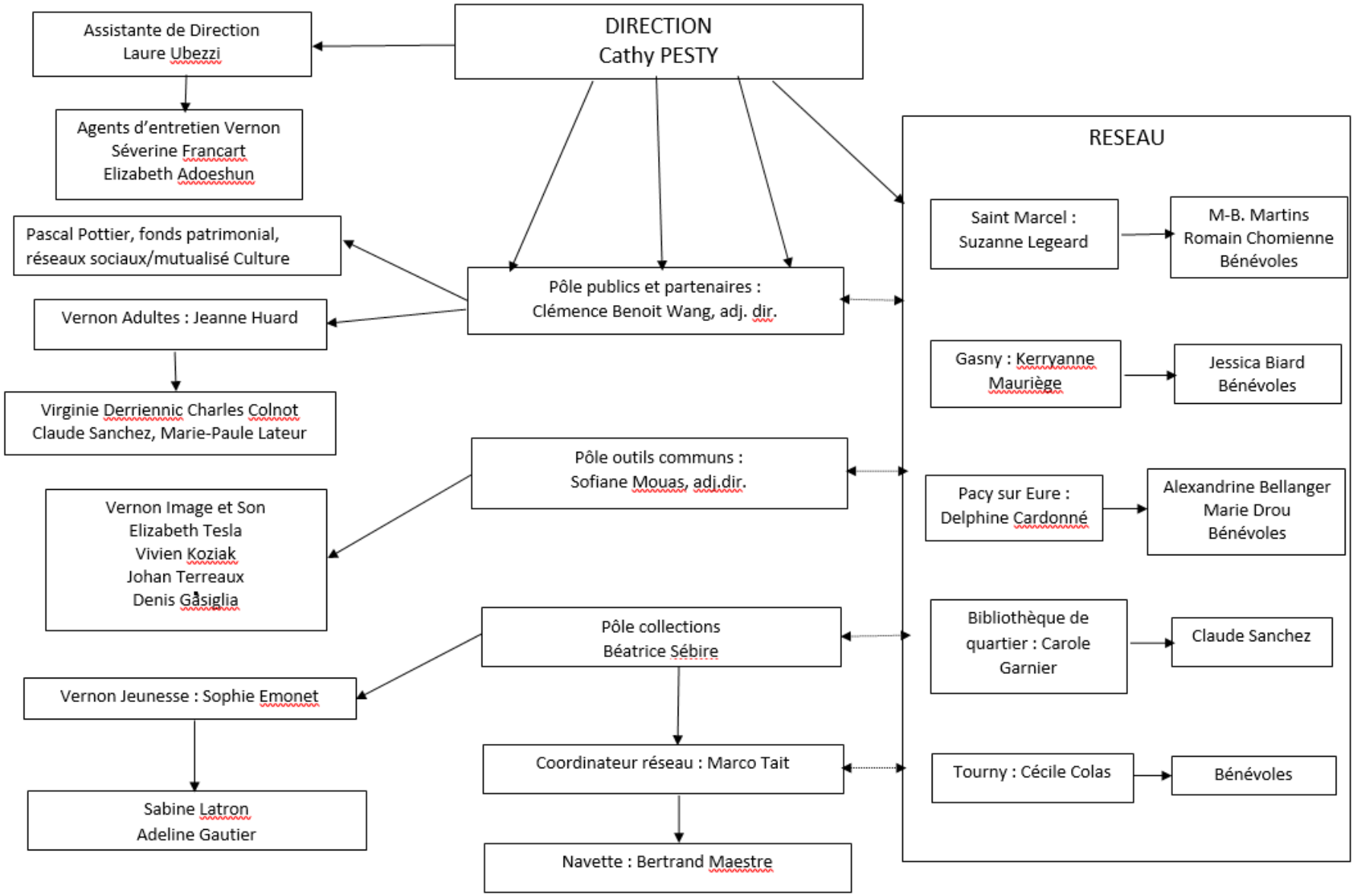

Annexe 3 : Une convention de partenariat

CONVENTION DE PARTENARIAT
STRUCTURES SCOLAIRES / MEDIATHEQUES DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION

Entre Seine Normandie Agglomération
Représentée par Monsieur Frédéric Duché
Président
D'une part,

Et

La structure scolaire :
Représentée par
Directeur(trice)
D'autre part,

Il a été convenu entre les parties ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

Seine Normandie Agglomération gère les bibliothèques/médiathèques de Gasny, Pacy-sur-Eure, Saint Marcel, Tourny et Vernon.
Les médiathèques de SNA sont ouvertes à l'ensemble de la population.
Elles ont également pour mission d'accueillir les enseignants des écoles du territoire et leurs élèves dans le cadre d'un partenariat actif qu'il est nécessaire de contractualiser.
La présente convention a pour objet l'organisation de l'accueil des classes dans les médiathèques de SNA.

Article 2 : Objectifs

L'objectif de cette convention est d'établir un partenariat actif entre les écoles et les médiathèques de SNA pour mener ensemble des actions qui, mieux coordonnées, seront plus efficaces pour le développement de la lecture auprès du public jeunesse.

Article 3 : Modalités

Les missions des bibliothèques et des écoles différant, chaque séance d'accueil de classes à la bibliothèque suppose un temps de concertation entre l'enseignant et le bibliothécaire afin que le contenu des visites de classes soit élaboré conjointement dans le respect des missions et des rôles de chacun.

Les enseignants intéressés par le prêt et/ou les animations s'adressent à la bibliothèque la plus proche de leur commune.

L'enseignant accompagne sa classe dont il reste responsable durant toute la séance.
Les enseignants gèrent les problèmes de discipline et les conflits entre les enfants.
Les bibliothécaires veillent à ce que les règles de vie s'appliquant aux lecteurs individuels soient respectées aussi lors des accueils scolaires.

Le rendez-vous et les horaires fixés d'un commun accord seront respectés de part et d'autre.

Dans le cas d'une impossibilité de l'un ou l'autre des partis, celui-ci devra prévenir de son absence dans un délai raisonnable, sauf cas de force majeure. Le rendez-vous sera alors annulé, aucune interversion de classe ne pourra avoir lieu sans l'accord des bibliothécaires.
En cas de retard de la classe, le rendez-vous ne pourra être prolongé au-delà de l'heure initialement prévue.

Article 4 : Emprunt des documents

Le prêt de documents fera l'objet d'une inscription de la classe au nom de l'enseignant.
L'enseignant est responsable des pertes, oublis, détériorations des livres empruntés pour sa classe.
Il s'engage à remplacer ou rembourser les documents perdus ou abîmés.
Aucune réinscription ne sera effectuée avant la restitution, le remplacement ou le remboursement de la totalité des documents empruntés l'année précédente.

Article 5 : Validité de la convention

En cas de non signature de la convention par le directeur, la classe ne sera pas acceptée dans la médiathèque, de même qu'en cas de non respect de tous ces articles.
La présente convention sera reconduite chaque année suivant le calendrier scolaire.

Fait à :
Le :

Pour SNA
Frédéric Duché,
Président

Pour l'école
Directeur(trice)

Annexe 4 : Les 122 compliments ou suggestions 2022 de nos publics

Suite à l'enquête horaire réalisée en 2022, il était possible aux répondants de remplir une zone de suggestion, en voici la teneur.

Votre action est essentielle. Merci de toutes vos initiatives, créatives et précieuses
Gardez la nuit des bibliothèques, moment très convivial
Garder la Nuit des bibliothèques. Nous avions apprécié le film + bol de soupe à Gasny
de la presse anglaise..
Je trouve super bien l'organisation de cette médiathèque. Personne très agréable très aimable
On est bien reçu; on s'y sent bien
Equipe formidable, merveilleuses rencontres humaines livresques..
Ça fait loin des Andelys pour aller dans les médiathèques
Sur le site des médiathèques il faudrait faire un filtre sur les nouveautés disponibles dans la médiathèque de notre ville
Véritable utilité publique / nécessaire de pratiquer une pédagogie de l'usage des bibli pour les non-initiés / lieu de partage, de conseils culturels / création de liens autour du livre
Ouvrir le dimanche et tous les lundis / + de journaux / une section lecteurs pour protéger des conversations et bruits insupportables
Très utile et agréable
Avis tout à fait positif notamment concernant les animations

Ouverture tous les jours pendant les vacances scolaires
Très bonne médiathèque
L'argent des contribuables doit être utilisé intelligemment et sans excès. la fréquentation réelle devrait suffire
Une réflexion sur les horaires des vacances serait aussi à lancer. Un grand merci à vous pour votre professionnalisme
tout est parfait
Bravo pour la diversité des livres, des revues, des cd, des films. Nous sommes chanceux de pouvoir lire gratuitement
Le réseau des médiathèques est très pratique pour emprunter les livres. Il est dommage que la médiathèque n'ouvre pas à 9h ou 9h30 le mercredi matin, en même temps que les activités de conservatoire.
Une ouverture à 9h30 le mercredi matin pour la médiathèque de Vernon serait appréciable.
Merci pour la richesse de vos ressources ! Une ouverture avant 10h le mercredi serait profitable.
très bon accueil , très serviable
La priorité est moins d'augmenter les horaires ce qui est coûteux que d'augmenter les collections
J'aimerai davantage de nouveautés dans les livres et de nouveaux journaux type franc-tireur.
A quand un créneau le matin pour les assistantes maternelles comme c'est le cas à la ludothèque ?
Il serait super de développer encore plus les animations enfants et ados, merci !
A quand une médiathèque aux Andelys ?
Très belle équipe. J'apprécie particulièrement l'espace jeunesse avec les enfants. Au vu du succès les places assises pour bouquiner sont difficiles à trouver le mercredi et samedi matin.
Des équipements et une équipe formidable !
Grand bravo pour le service !
Je veux plus de Manga
Un lieu éclairé de lumière naturelle serait préférable pour lire la presse à la médiathèque de Vernon. Celui de Saint-Marcel est agréable, malheureusement la diversité de presse est moindre qu'à Vernon.
Si la médiathèque est ouverte le dimanche, je souhaite que cela se fasse en concertation avec les employés et avec recrutement supplémentaire (contrat étudiant en priorité à celles et ceux des métiers du livre). Ouverture de la médiathèque le dimanche pourra attirer les non lecteurs et celles et ceux qui ont un emploi de temps chargé et travaillant loin. Merci
Ferme trop tôt le vendredi
MERCI à chacun. MERCI pour votre écoute et votre disponibilité.
Les lycéens ont besoin d'un lieu pour travailler le samedi et le dimanche
Heureusement qu'il y en a des médiathèques pour combler notre besoin de lecture !! Merci beaucoup à elles.
La mise en réseau des ouvrages et leur mise à disposition sur réservation dans la bibliothèque fréquentée est très appréciable. Merci !
Merci pour cette consultation. Les horaires actuels de la médiathèque de Vernon sont absurdes. Pour les enfants notamment défavorisés : fermeture les vacances ou horaires réduits, rien après l'école après 16h ou 17h, fermeture le jeudi ! Pour les adultes qui travaillent : fermeture en soirée et le dimanche, le samedi à 12h. Tout semble fait pour décourager la lecture chez ceux qui ont en plus besoin au moment où le livre décline. C'est dramatique.
très heureuse de la médiathèque de Tourny : horaires, livres, accueil
plus de dvd
ouverture plus tardive le samedi à Saint-Marcel
plus d'ouvrages du 20ème siècle
améliorer la communication, la publicité de la programmation

RAS je suis satisfaite
félicitations pour votre accueil, votre dynamisme, votre choix de livres
toujours très intéressant
Il pourrait peut-être y avoir des horaires d'été et des horaires d'hiver. Je pense que ce serait très bien que la médiathèque soit ouverte le dimanche, plutôt l'après-midi. A titre personnel, étant retraitée, ça ne m'est pas indispensable. Je peux m'adapter à n'importe quel horaire mais des ouvertures un midi en plus des mercredis et samedis et un dimanche après-midi seraient sans doute bienvenus.
Je ne viens pas tout le temps mais je suis très contente qu'elle existe
Par égoïsme le dimanche d'ouverture mais je respecte le repos dominical républicain donc pas nécessaire. Serait du luxe au vu de la médiathèque numérique. Merci pour les conférences de qualité, merci pour les livres audio, bravo à la version numérique (plus de films par mois s'il vous plaît). Bonnes fêtes à tout le personnel !
le dimanche, j'aime manger près de la voie verte à une table !
Je trouve les bibliothécaires très dynamiques et accueillants. Ils animent la médiathèque via des activités variées, nombreuses et de qualité avec des intervenants de haut vol. J'aimerais une section de livres en anglais plus étoffée (classiques et livres récents)
Merci pour tous les évènements que vous organisez
personnel agréable et avenant
dommage qu'elle ferme à 17h le samedi mais parfait sinon :))
TF1 prépare les esprits pour vendre du caca. Quid de la médiathèque à l'heure de la décroissance et de la nécessité de changer nos modes de vie et consommation
des séances philo pour les enfants
Un mail avant que les livres arrivent à échéance. Ateliers jeux de société
Je trouve ça indispensable. Celle de Vernon est très bien
club de lecture à voix haute pour enfants
De très bonnes activités proposées. Plus d'activités le samedi s'il vous plaît
Toujours satisfaite et répond à mes besoins. Possibilité de réserver un livre et faire livre dans ma médiathèque habituelle. Un coup de cœur pour la médiathèque de Saint-Marcel où c'est plus tranquille le mercredi et le samedi
très bien
J’ai répondu au questionnaire pendant le collège sinon pendant les vacances je viens plus souvent. Sinon j'aime bien la médiathèque je trouve ça cool. On peut lire plein de livre. Des fois les prennent un peu de temps. Mais sinon ces cool. J'ai 11 ans et je suis en 6ème
Très bien
Excellent vecteur de culture qu'il faut promouvoir surtout auprès des jeunes pour créer des habitudes
Un grand merci aux bénévoles sans qui rien n'existerait
Je choisis les créneaux horaires, en fonction des plages stationnement gratuit.
Equipe au top et de bons conseils. Je trouve que la médiathèque ferme trop tôt le samedi après-midi (idéalement au moins jusqu'à 18h00)
2 films en ligne par mois c'est peu mais déjà bien
Ça manque aux Andelys
horaires pas simples à mémoriser
prolonger la durée d'emprunt
je connais celle de Vernon et elle est top
Bravo !
Les médiathèques sont pour moi un vrai lieu de culture mais aussi et c'est essentiel un lieu d'échange, de lien. Sa place est selon moi essentielle aujourd'hui car elle permet une vraie démocratisation du savoir et des rencontres pour tous les publics, sans distinction.
Le système de réservation, dans la bibliothèque de notre choix, est très pratique. Personnel très

gentil
Beaucoup de choix, beaucoup d'animations, bonne ambiance. Merci
Je souhaiterais être informée par mail des événements organisés en particulier les conférences. Je ne les retrouve pas sur le site internet et je les découvre trop tard.
super agent accueillant, événements culturels locaux à continuer, Très grand choix
C:est parfait
Continuez à exister
Possibilité d'emprunter les documents pendant 4 semaines au lieu de trois semaines. Prêt plus longs pour la période de Noël (comme pour les vacances d'été)
une médiathèque formidable, ça m'évite de faire un trou dans mon budget lecture !!!
Restaurer l'abonnement au chasseur d'images
C'est une bonne chose une information sur plusieurs sujets
Très bon accueil à chaque fois, personnel très sympa. Plus de nouveautés en livre serait top et peut-être plus d'animations pour les 7/8 ans car elles sont chouettes
endroit tranquille et calme pour les enfants et beaucoup d'aide et beaucoup de choix
Un grand merci pour l'accueil et la gentillesse du personnel qui nous accueille et n'hésite pas à prendre du temps pour nous informer au mieux. Merci aussi pour les activités proposées.
non, c'est parfait
C'est une très bonne idée pour avoir des informations et des livres
Merci pour votre travail
Bravo !
IL est dommage que la médiathèque soit fermée en dehors des heures de cours (soirs de la semaine et le dimanche)
Globalement très satisfait de l'offre et de l'accueil Suggestion : attention à l'état des DVD fréquemment impossibles à lire
le format actuel est très bien
Accueil top - continuez ainsi
location de jeux de société
Garder nos bibliothécaires qui sont super !
site internet très pratique transfert de livres entre les médiathèques au top !!
Grand merci pour la disponibilité de toutes et tous !
Accueil toujours parfait, disponibilité, gentillesse
Médiathèque très agréable dans laquelle on aime passer du temps Jeux de société = très bonne idée
Très bon accueil, merci
Merci pour toutes les suggestions, l'accueil
Les médiathèques sont de véritables richesses pour les territoires Le personnel est disponible, sympathique et préparé La disponibilité et la richesse du choix des livres (enfants, adultes) musiques et films est une valeur sûre Je suis très satisfaite!
faire plus d'ateliers pour les adultes